

Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Dossier de Diagnostics Techniques Immobiliers

Propriétaire :

Adresse du bien : 10 chemin de Courtheil

65150 GENEREST

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Dossier n° 23-12-10319

Dossier complet: 1 / 166





Dossier Technique immobilier

Désignation du propriétaire

Nom et prénom : .. M.

épouse

Adresse:.....10 chemin de Courtheil

65150 GENEREST

Références dossier

Numéro de dossier :.. -23-12-10319

Date du repérage :....11/12/2023

Désignation du ou des bâtiments

Département : . Hautes-Pyrénées Adresse :........ 10 chemin de Courtheil Commune :..... 65150 GENEREST

Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 198, B 389, B 391, B 386, B 384 Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Année de construction : <1949



Objet de la mission

☐ Amiante (DTA)

Amiante avant-Vente

☐ Amiante Location (DAPP)

Energie DPE

Plomb (CREP)

X Termites

▼ Electricité

Installation gaz

☐ Mesurage (Loi Carrez)

Mesurage (Loi Boutin)

Etat des risques et pollutions (ERP)

☐ Radon

Prestations

Conclusions

AMIANTE

Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de

l'amiante.

416



ENERGIE

Estimation des coûts annuels : entre 5 960 € et 8 120 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME): 2365E4303861S Numéro enregistrement AUDIT (ADEME): A23650109958O

PLOMB

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb

au-delà des seuils en vigueur.

ÉLECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est

vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

GAZ

L'installation comporte des anomalies de type A1, A2 qui devront être réparées dans les meilleurs

délais.

(norme 2022)

MESURAGE

Superficie habitable totale: 201.43 m²

Surface au sol totale: 258,12 m²

TERMITES

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

ERP/ESRIS

Zone sismique définie en zone 4 selon la règlementation parasismique 2011

ENSA: L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits

ENSA: Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES |

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 2 / 166



Assurance

Votre Assurance

▶ RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

MOUREAUX ET FILS SARI 34 AVE FRANCIS LAGARDERE LOURDES FR 65100

EI LALANNE - EIRL BAGET RABAROU 1 AV DE LA MARNE 65000 TARBES

Tél: 0562346249

Email: AGENCE.LALANNEBAGET@AXA.FR

Portefeuille: 0065015144

Vos références :

Contrat n° 7287144904 Clientin° 1861 192704

AXA France IARD, atteste que:

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7287144904 ayant pris effet le 01/04/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS y compris:

- Evaluation en déperdition thermique par infiltrométrie;
- Etat descriptif de division Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés;
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux / démolition.
- Diagnostic Technique Global (Copropriétés) selon l'article L.731-1 du Code de la Construction et de

l'Habitation, la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et le décret n° 2016-1965 du 28 décembre 2016

- AUDIT ENERGETIQUE REGLEMENTAIRE

Mais n'exerce aucune mission de maîtrise d'oeuvre ou assimilable.

IL EST PRECISE QUE LE PRESENT CONTRAT N'A PAS POUR OBJET DE GARANTIR LES DOMMAGES DE NATURE

DECENNALE RELEVANT DES ARTICLES 1792 A 1792.6 DU CODE CIVIL OU RELEVANT DE LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT, QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT SPECIFIQUE RESPONSABILITE DECENNALE.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Temasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise règie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261 C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 3 / 166



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance	
Dont:		
 Dommages corporels 	9 000 000 € par année d'assurance	
 Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus 	1 200 000 € par année d'assurance	
Dommages immatériels non consécutifs	€ par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre	
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous	1.000.000 € par année d'assurance	
dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100.000 € par année d'assurance	
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2023 au 01/09/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TARBES le 13 septembre 2023

Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313. Temasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise règie par le Code des assurances - TVA intra communautaire n° FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 2614C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904 Dossier complet: 4 / 166



Attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur

Au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation Ordonnance n° 2005-655 du 08 Juin 2005 art.18 Journal Officiel du 09 Juin 2005 Loi n° 2006-872 du 13 Juillet 2006 art. 79 JV Journal Officiel du 16 Juillet 2006.

Je soussigné,

Société SARL MOUREAUX ET FILS - AB DIAG, représentée par son gérant, Monsieur MOUREAUX,

Certifie sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Je certifie n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé d'établir ces documents.

Pour valoir ce que de droit.

M. MOUREAUX Gérant

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904 Dossier complet: 5 / 166



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 23-12-10319

Date du repérage : 11/12/2023

Références réglementaires

Textes réglementaires Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13,

R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12

décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1er juin 2015.

Norme(s) utilisée(s) Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans

les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Code postal, ville :.. 65150 GENEREST

Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 198, B 389, B 391, B 386, B

384

Périmètre de repérage : Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 3 (combles inclus)

Nb. de bâtiments : 2

Type de logement : MAISON D'HABITION 2 GITES UNE GRANGE

Année de construction :

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s): Nom et prénom :.....

Adresse:.....10 chemin de Courtheil

65150 GENEREST

Le donneur d'ordre Nom et prénom :..... SELARL Tavieaux Moro-De La Selle

Adresse:......72 Av. Victor Hugo

75016 PARIS 16

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s)	GREGORY MOUREAUX	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE	Obtention : 28/04/2020 Échéance : 27/04/2025 N° de certification : 8128028

autorisant la diffusion

du rapport

Raison sociale de l'entreprise : SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG (Numéro SIRET : 82200817300012)

Adresse : 34 Avenue Francis Lagardère, 65100 LOURDES Désignation de la compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD Numéro de police et date de validité : 7287144904 / 01/09/2024

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 13/12/2023, remis au propriétaire le 13/12/2023

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 21 pages, la conclusion est située en page 2.

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES |

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE | IARD n° 7287144904

Rapport Amiante : 1/21

Dossier complet: 6 / 166

Constat de repérage Amiante n° -23-12-10319



Sommaire

- Les conclusions
- Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- La mission de repérage
 - L'objet de la mission 3.1
 - Le cadre de la mission 3.2
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

Résultats détaillés du repérage

- Liste des materiaux reconnus visuellement 5.0
- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après
- **Signatures**
- **Annexes**

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

- 1.1.A Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
 - de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.
- 1.1.B Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
 - de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
RDC gites - Chambre 1, R+1 gites - Chambre 2, R+1 gites - Chambre 3	Sol non accessible	Doublé par un revêtement fixe et/ou collé; Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
RDC Habitation - Dégagement 1, R+1 Habitation - Palier, R+1 Habitation - Chambre 1, R+1 Habitation - Chambre 2, R+1 Habitation - Chambre 3, R+1 Habitation - Chambre 4, RDC gites - Chambre 1, R+1 gites - Cuisine / Séjour 2, R+1 gites - Chambre 2, R+1 gites - Chambre 3, R+1 gites - Salle d'eau 2	Sous face plinthes	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Amiante: 2/21

Dossier complet: 7 / 166

Constat de repérage Amiante n° -23-12-10319





2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse Adresse:....-Numéro de l'accréditation Cofrac :.....-

La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

Voir tableau des listes =>

3.2.1 L'intitulé de la mission

« Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti ».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'« en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. »

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, « l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code ».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.» L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

1	Liste A	
	Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
		Flocages
	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages
		Faux plafonds

Liste B		
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	
1. Parois vertic	ales intérieures	
	Enduits projetés	
	Revêtement duis (plaques de menuiseries)	
	Revêtement dus (amiante-ciment)	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux	Entourages de poteaux (carton)	
(périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux (amiante-ciment)	
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)	
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)	
	Coffrage perdu	
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et	Enduits projetés	
Coffres verticaux	Panneaux de cloisons	
2. Planchen	s et plafonds	
Plafonds, Poutres et Champentes, Gaines et	Enduits projetés	
Coffres Horizontaux	Panneaux collés ou vissés	
Planchers	Dalles de sol	
3. Conduits, canalisations	s et équipements intérieurs	
Conduited Soids (in our outper Soids)	Conduits	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Enveloppes de calorifuges	
	Clapets coupe-feu	
Clapets / volets coupe-feu	Volets coupe-feu	
	Rebouchage	
D 6	Joints (tresses)	
Portes coupe-feu	Joints (bandes)	
Vide-ordures	Conduits	
4. Eléments extérieurs		
	Plaques (composites)	
	Plaques (fibres-ciment)	
	Ardoises (composites)	
Toitures	Ardoises (fibres-ciment)	
	Accessoires de couvertures (composites)	
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)	
	Bardeaux bitumineux	
	Plaques (composites)	
	Plaques (fibres-ciment)	
Bardages et façades légères	Ardoises (composites)	
	Ardoises (fibres-ciment)	
	Panneaux (composites)	
	Panneaux (fibres-ciment)	
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment	
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment	
	Conduits de fumée en amiante-ciment	

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Amiante: 3/21

Dossier complet: 8 / 166

Constat de repérage Amiante n° -23-12-10319



3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités et, le cas échéant de l'ensemble des réseaux sous terrains, enterrés.

Liste des pièces visitées

=:0:0 a 0 0 p :0 0 0 0 1 :0 :10 0 0	
RDC Habitation - Séjour 1,	R+1 gites - Cuisine / Séjour 2,
RDC Habitation - Cuisine 1,	R+1 gites - Chambre 2,
RDC Habitation - Dégagement 1,	R+1 gites - Chambre 3,
RDC Habitation - Salle de bains 1,	R+1 gites - Salle d'eau 2,
R+1 Habitation - Palier,	R+1 gites - Terrasse,
R+1 Habitation - Chambre 1,	R+2 gites - Mezzanine,
R+1 Habitation - Chambre 2,	R+2 Habitation - Combles,
R+1 Habitation - Chambre 3,	Annexe - Atelier,
R+1 Habitation - Chambre 4,	Annexe - Garage,
RDC gites - Entrée,	Annexe - Grenier,
RDC gites - Cuisine / Séjour 1,	Parties extérieures - Jardin,
RDC gites - Salle d'eau 1,	R+2 gites - Faux combles 1,
RDC gites - Chambre 1,	R+2 gites - Faux combles 2

Localisation	Description
RDC Habitation - Séjour 1	Sol: Carrelage Mur A, B: Enduit et peinture Mur C: Bois >1949 et Brut Mur D: Enduit et Brut Plafond: Plâtre et peinture Plinthes: Carrelage et brut Fenêtre 1 A: Bois et Vernis Fenêtre 2 A: Bois et Vernis Porte C: Bois et Vernis Volet(s) 1 A: Bois et Vernis Volet(s) 2 A: Bois/Métal et Peinture Poutres: Bois et Vernis
RDC Habitation - Cuisine 1	Sol: Carrelage Mur A, B, C, D: Enduit et peinture Plafond: Bois et brut Plinthes: Carrelage et brut Fenêtre C: Bois et Peinture Porte 1 A: Bois et Peinture Porte 2 B: Bois et Peinture Porte 3 D: Bois et Peinture Volet(s) C: Bois/Métal et peinture Solives: Bois et Brut
RDC Habitation - Dégagement 1	Sol: Carrelage Mur A, B, C, D, E, F: Enduit et Peinture Plafond: Bois et brut Plinthes: Carrelage et brut Porte 1 A: Bois Composant >1949 Porte 2 B: Bois Composant >1949 Escalier: Bois et Vernis Solives: Bois et Brut

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Amiante: 4/21

Dossier complet: 9 / 166



Constat de reperagi	1-23-12-10319	TAMINITE
Localisation	Description	
RDC Habitation - Salle de bains 1	Sol: Carrelage Mur A, B, C, D, E, F: Plâtre et Faïence Plafond: Bois >1949 et Vernis Plinthes: Bois >1949 et brut Fenêtre 1 C: Bois et peinture Fenêtre 2 C: Bois et peinture Porte A: Bois Composant >1949 Garde corps 1 C: Métal et Peinture Garde corps 2 C: Métal et Peinture	
R+1 Habitation - Palier	Sol: Parquet Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I: Plâtre et Peinture Plafond: Plâtre et Peinture Plinthes: Bois >1949 et brut Porte 1 E: Bois Composant >1949 Porte 2 E: Bois Composant >1949 Porte 3 H: Bois Composant >1949 Porte 4 I: Bois Composant >1949	
R+1 Habitation - Chambre 2	Sol: Parquet Mur A, B, C, D: Plâtre et Papier peint Plafond: Plâtre et peinture Plinthes: Bois >1949 et peinture Fenêtre 1 C: Bois et peinture Fenêtre 2 1: Bois et peinture Porte A: Bois Composant >1949 Volet(s) C: Bois/Métal et peinture	
R+1 Habitation - Chambre 1	Sol: Parquet Mur A, B, C, D: Plâtre et Peinture Plafond: Plâtre et Peinture Plinthes: Bois >1949 et Peinture Fenêtre C: Bois et peinture Porte A: Bois Composant >1949 Volet(s) C: Bois/Métal et peinture	
R+1 Habitation - Chambre 4	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois >1949 et Peinture Fenêtre C : Bois et peinture Porte 1 A : Bois Composant >1949 Porte 2 B : Bois Composant >1949 Volet(s) C : Bois/Métal et peinture	
R+1 Habitation - Chambre 3	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Papier peint Mur E : Placoplâtre >1949 et Brut Mur F : Plâtre et Papier peint Plafond : Plâtre et peinture Plinthes : Bois >1949 et peinture Fenêtre F : Bois et peinture Porte 1 A : Bois Composant >1949 Porte 2 A : Bois Composant >1949 Volet(s) F : Bois/Métal et peinture	
RDC gites - Entrée	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Enduit et Peinture Plafond : Plâtre et peinture Porte A : Bois Composant >1949 Escalier : Bois et Vernis Poutres : Bois et Brut	

Rapport Amiante : 5/21 Rapport du : 13/12/2023

Dossier complet: 10 / 166

Constat de repérage Amiante n° 23-12-10319



	20 12 10010	IAMIAITE
Localisation	Description	
RDC gites - Salle d'eau 1	Sol : Carrelage Mur A : Placoplâtre >1949 et peinture Mur B : PVC >1949 et Brut Mur C, D : Placoplâtre >1949 et peinture Plafond : Placoplâtre >1949 et peinture Plafond : pvc >1949 et Brut Plinthes : Bois >1949 et brut Porte A : Bois Composant >1949 Fenêtre B : PVC Composant >1949	
RDC gites - Cuisine / Séjour 1	Sol: Carrelage Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K: Enduit et peinture Plafond: Polystyrène et peinture Plinthes: Bois >1949 et Brut Fenêtre E: Bois et Peinture Porte 1 A: Bois Composant >1949 Porte 2 E: Bois Composant >1949 Porte 3 F: Bois Composant >1949 Poutres: Bois et brut Poteaux: Bois et Brut Volet(s) E: Bois >1949 et Vernis	
RDC gites - Chambre 1	Sol : Inconnu et Parquet flottant fixe Mur A, B, C, D : Enduit et Peinture Plafond : Polystyrène et brut Plafond : Placoplâtre et brut Plinthes : Composites >1949 et brut Fenêtre B : Bois Composant >1949	
R+1 gites - Cuisine / Séjour 2	Sol: Parquet et Brut Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M: Enduit et peinture Plafond: placoplâtre >1949 et peinture Plinthes: Bois >1949 et brut Fenêtre 1 G: Bois Composant >1949 Fenêtre 2 G: Bois Composant >1949 Porte 1 D: Bois Composant >1949 Porte 2 E: Bois Composant >1949 Porte 3 K: Bois Composant >1949 Porte 4 L: Bois Composant >1949 Volet(s) E: Bois >1949 et Vernis Charpente: Bois et Brut	
R+1 gites - Chambre 2	Sol : Inconnu et Jonc collé Mur A, B, C, D, E : Placoplâtre >1949 et Peinture Mur F : placoplâtre >1949 et peinture Plafond : Placoplâtre et Peinture Plinthes : Bois >1949 et brut Fenêtre F : Bois Composant >1949 Porte A : Composite Composant >1949	
R+1 gites - Chambre 3	Sol: Inconnu et Jonc collé Mur 1 A: placoplâtre >1949 et peinture Mur 2 B: placoplâtre >1949 et peinture Mur 3 C: placoplâtre >1949 et peinture Mur 4 D: placoplâtre >1949 et peinture Mur 5 D: Enduit et Brut Plafond: placoplâtre et peinture Plinthes: Bois >1949 et brut Fenêtre 1 C: Bois Composant >1949 Fenêtre 2 B: Bois et Brut Porte A: Composite Composant >1949	
R+1 gites - Salle d'eau 2	Sol : Parquet et Brut Mur A : Placoplâtre >1949 et Peinture Mur B, C : PVC >1949 et Brut Mur D : Placoplâtre >1949 et Peinture Plafond : placoplâtre >1949 et peinture Porte A : Composite Composant >1949	

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Amiante : 6/21

Dossier complet: 11 / 166

Constat de repérage Amiante n° 23-12-10319



Localisation		TAMIAI
Localisation	Description	
	Sol : Caillebotis bois et brut Murs : Bois et Brut	
R+1 gites - Terrasse	Plafond : Bois et Brut	
	Garde corps: Bois et Brut	
	Murs : Enduit et Peinture	
R+2 gites -	Plafond : Placoplâtre >1949 et Peinture	
Mezzanine	Solives : Bois et brut	
Wozzanino	Charpente : Bois et brut	
	Sol : Isolant soufflé et brut	
	Sol : Osb et brut	
R+2 Habitation -	Murs : Enduit et Brut	
Combles	Murs : Blocs béton et Brut	
	Plafond : Sous tuiles et Brut	
	Charpente : Bois et brut	
R+2 gites - Faux	Solives : Bois et brut	
combles 1	Plafond : Sous tuiles et brut	
R+2 gites - Faux	Solives : Bois et brut	
combles 2	Plafond : Sous tuiles et brut	
	Sol : Béton et brut	
	Murs : Pierres enduit et brut	
	Plafond : OSB et brut	
Annexe - Atelier	Porte(s) 1 : Bois et Peinture	
	Porte(s) 2 : Composite >1949 et Peinture	
	Solives : Bois et brut	
	Poutres: Bois et brut	
	Sol: Béton et brut	
	Murs: Pierres enduit et brut	
Annoyo Corogo	Plafond: OSB et brut	
Annexe - Garage	Porte(s) 1 : Métal Composant >1949 Porte(s) 2 : Composite >1949 et Peinture	
	Solives: Bois et brut	
	Poutres: Bois et brut	
	Sol : OSB et brut	
	Murs : Pierres enduit et brut	
Annexe - Grenier	Plafond : Sous tuiles et brut	
	Garde corps : Bois et brut	
	Volet(s) : Bois et Peinture	
	Portail : Métal et Peinture	
	Portail : Bois et Brut	
	Murs 1 A : Enduit et Peinture	
	Murs 2 B : Enduit et Peinture	
Parties extérieures -	Murs 3 C : Enduit et Peinture	
Jardin	Murs 4 D : Enduit et Peinture	
	Murs 5 A : Pierres enduit et Brut	
	Murs 6 B : Pierres enduit et Brut	
	Murs 7 C : Pierres enduit et Brut	
	Murs 8 D : Pierres enduit et Brut	

Rapport Amiante: 7/21 Rapport du : 13/12/2023

Dossier complet: 12 / 166

Constat de repérage Amiante n° -23-12-10319





4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui

Observations:

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 04/12/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 11/12/2023

Heure d'arrivée : 10 h 00 Durée du repérage : 07 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : SCP MIQUEU TOULOUSE COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCI

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables	Х		

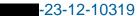
4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Amiante: 8/21

Dossier complet: 13 / 166

Constat de repérage Amiante n° -23-12-10319





5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux de la liste A reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservatio n	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré visuellement dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.2 Liste des matériaux de la liste B reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservatio n	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré visuellement dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation,conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

^{*} Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport ** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Amiante: 9/21

Dossier complet: 14 / 166

Constat de repérage Amiante n° -23-12-10319





6. - Signatures

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **GENEREST**, le 11/12/2023

Par: GREGORY MOUREAUX

Signature du représentant :

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAGNOSTICS an capital de 2500€ 34, avenue Francis Lagardère 65100 Lourdes Tél.05 62 42 03 15 Fax 05 62 42 02 44/ N°siret: 82200817300012

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Amiante: 10/21

Dossier complet: 15 / 166

7. ANNEXES

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de facon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Amiante: 11/21

Dossier complet: 16 / 166

7.1 - Annexe - Schéma de repérage* / Plan de situation / Plan cadastral / Photos



Rapport Amiante: 12/21 Rapport du: 13/12/2023

Dossier complet: 17 / 166





^{*} Schéma non-côté et non contractuel établi par l'opérateur

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

Rapport Amiante: 13/21 Rapport du : 13/12/2023

Dossier complet: 18 / 166

Constat de repérage Amiante n° 23-12-10319





7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

ldentifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	•	-		-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

Rapport Amiante: 14/21 Rapport du : 13/12/2023

Dossier complet: 19 / 166



7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° II n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° II existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification doe différents degrée d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Amiante: 15/21

Dossier complet: 20 / 166



Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 - La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3:

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Amiante: 16/21

Dossier complet: 21 / 166

Constat de repérage Amiante n° -23-12-10319





Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- 1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- 2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 - Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- 3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
 - Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
 - En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Amiante: 17/21

Dossier complet: 22 / 166



7.5 - Annexe - Autres documents / Attestation d'assurance / Certifications du technicien / Contrat de mission...etc

Votre Assurance

▶ RCE PRESTATAIRES



65100 LOURDES FR

Assurance et Banque

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE

EI LALANNE - EIRL BAGET RABAROU 1 AV DE LA MARNE 65000 TARBES Tél: 0562346249

Email: AGENCE.LALANNEBAGET@AXA.FR

Portefeuille: 0065015144

Vos références :

Contrat n° 7287144904 Client nº 1861 192704

AXA France JARD, atteste que:

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7287144904 ayant pris effet le 01/04/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS y compris

- Evaluation en déperdition thermique par infiltrométrie ;
- Etat descriptif de division Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés ;
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux / démolition.
- Diagnostic Technique Global (Copropriétés) selon l'article L.731-1 du Code de la Construction et de

l'Habitation, la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et le décret n° 2016-1965 du 28 décembre 2016

- AUDIT ENERGETIQUE REGLEMENTAIRE

Mais n'exerce aucune mission de maîtrise d'oeuvre ou assimilable.

IL EST PRECISE QUE LE PRESENT CONTRAT N'A PAS POUR OBJET DE GARANTIR LES **DOMMAGES DE NATURE**

DECENNALE RELEVANT DES ARTICLES 1792 A 1792.6 DU CODE CIVIL OU RELEVANT DE LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT, QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT SPECIFIQUE RESPONSABILITE DECENNALE

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France JARD SA Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313. Temesses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise règle par le Code des assurances - 1744 intra communauraire d' R. 14722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261 C.C.G.I - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Amiante: 18/21

Dossier complet: 23 / 166

Rapport du: 13/12/2023



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance	
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus Dommages immatériels non consécutifs	1 200 000 € par année d'assurance € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre	
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2023 au 01/09/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TARBES le 13 septembre 2023

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège socia II: 313 Temperatuses de l'Arche -92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise règlie par le Code des assurances - TVA intracommunaurair n' R. 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonèrées de TVA - an. 26 I-C. CGI - sauf pour les garanties pontées par AXA Assistance

Rapport Amiante: 19/21 Dossier complet: 24 / 166

2/2





Certificat Attribué à

MOUREAUX Grégory

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée di-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences di-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Rétérences des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	10/10/2018	09/10/2023
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	10/10/2018	09/10/2023
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	28/04/2020	27/04/2025
DPE sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/09/2020	21/04/2027
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	22/04/2020	21/04/2025
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/03/2020	09/03/2027

Date: 22/09/2020 Numéro de certificat : 8128028

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <u>www.bureauveritas.fr/certification-diag</u>

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Délense CEDEX





Rapport du: 13/12/2023 Rapport Amiante: 20/21

Dossier complet: 25 / 166



Nove for the deceler 1	
Numéro de dossier : -23-12-10319	
ORDRE DE	EMISSION
Adresse	
Adresse : 10 chemin de Courtheil 65150 GENE Type de logement : MAISON D'HABITION 2 GIT Numéro de lots : Parcelle(s) n° 198, B 389, l	ES UNE GRANGE
RDV le ; 11/12/2023 à 10 h 00 avec : GREGORY MOUREAUX technicien certif	ié
Objet de la mission	
☐ Amiante (DTA) ☑ Amiante avant-Vente ☐ Amiante Location (DAPP) ☑ Energie DPE ☑ Plomb (CREP) ☑ Termites	 ☒ Electricité ☒ Installation gaz ☐ Mesurage (Loi Carrez) ☒ Mesurage (Loi Boutin) ☒ Etat des risques et pollutions (ERP) ☐ Radon
Donneur d'ordre	
Autre Nom / Société : SELARL Tavieaux Moro-De l Adresse : 72 Av. Victor Hugo, - 75016 PAR Téléphone : / Mail : rsilvadosreis@tmdls.fr	
Propriétaire	
Nom / Société : M. Adresse : 10 chemin de Courtheil - 65150 Tel : / Mail :	GENEREST
Accord du donneur d'ordre	
	Signature du représentant :

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Amiante : 21/21

Dossier complet: 26 / 166



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises

Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Constat de Risque d'Exposition au Plomb CREP

Numéro de dossier : Norme méthodologique employée :

-23-12-10319 AFNOR NF X46-030

Arrêté d'application :

Date du repérage :

Arrêté du 19 août 2011 11/12/2023

Adresse du bien immobilier

Département : Hautes-Pyrénées
Adresse :10 chemin de Courtheil
Commune :65150 GENEREST

Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 198, B 389, B 391, B 386, B 384

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une

copropriété

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre : SELARL Tavieaux Moro-De La Selle

72 Av. Victor Hugo 75016 PARIS 16

Propriétaire : 10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST

Le CRE	Le CREP suivant concerne :							
Х	Les parties privatives X Avant la vente							
	Les partie	es occupées		Avant la mise en location				
	Les partie	es communes d'un immeuble		Avant travauxn.B.: Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP				
Présence	Présence et nombre d'enfants mineurs,			Nombre total : 0				
dont des enfants de moins de 6 ans			NON	Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0				
L'occupant est : Sans objet, le bien est vacant			Nom, si d	lifférent du propriétaire				

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat N° de certificat de certification

Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC

Organisme d'assurance professionnelle

N° de contrat d'assurance Date de validité : **GREGORY MOUREAUX**

8128028 № 10/03/2020
BUREAU VERITAS CERTIFICATION France

AXA FRANCE IARD

7287144904 01/09/2024

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil

Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil

Nature du radionucléide

Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source **FONDIS**

NITON XLP 91680 / RTV-2869-10

109 Cd 01/06/2023 390 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nbre d'unités de diagnostic	339	175	155	0	8	1
%	100	52 %	46 %	0 %	2 %	< 1 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par GREGORY MOUREAUX le 11/12/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

SARL MOUREAUX ET FILS

AB DIAGNOSTICS

so expiral de 25006

34, avenue Francis Lagardère

65100 Lourdes

Tél.05 62 42 03 15 Fax 05 62 42 02 44

N°siret: 8220081700012

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES |

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Rapport Plomb 1/22

Dossier complet: 27 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319





Sommaire

1 Rappel de la commande et des références règlementaires	3
2 Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel 2.3 Le bien objet de la mission	4 4
3 Méthodologie employée	5
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X3.2 Stratégie de mesurage3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5 5 5
4 Présentation des résultats	6
5 Résultats des mesures	6
6 Conclusion	15
 6.1 Classement des unités de diagnostic 6.2 Recommandations au propriétaire 6.3 Commentaires 6.4 Facteurs de dégradation du bâti 6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé 	15 15 15 15 15
7 Obligations d'informations pour les propriétaires	16
8 Information sur les principales règlementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	17
8.1 Textes de référence 8.2 Ressources documentaires	17 17
9 Annexes :	18
9.1 Notice d'Information (2 pages) 9.2 Schéma de repérage 9.3 Analyses chimiques du laboratoire	18 19 20

Nombre de pages de rapport : 22

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 5

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 2/22

Dossier complet: 28 / 166

1 Rappel de la commande et des références règlementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2 Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS				
Modèle de l'appareil	NITON XLP 91680				
N° de série de l'appareil	RTV-2869-10				
Nature du radionucléide	109 Cd				
Date du dernier chargement de la source	01/06/2023	Activité à cette date et durée de vie : 390 MBq			
Autorigation ACN (DCCND)	N° CODEP-BDX-2023-045001	Date d'autorisation 04/08/2023			
Autorisation ASN (DGSNR)	Date de fin de validité de l'autorisation				
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	SARL MOUREAUX ET FILS				
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	THIERRY MOUREAUX				

Étalon: C32133-Attestation de source-91680.pdf

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)	
Etalonnage entrée	1	11/12/2023	1 (+/- 0,1)	
Etalonnage sortie	322	11/12/2023	1 (+/- 0,1)	

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Plomb: 3/22

Dossier complet: 29 / 166



2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats] -

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST			
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle) Ensemble de la propriété Nb. de niveaux : 3 (combles inclus) Nb. de bâtiments : 2			
Année de construction				
Localisation du bien objet de la mission	Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 198, B 389, B 391, B 386, B 384			
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST			
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant			
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	11/12/2023			
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir annexe n° 9.2			

Liste des locaux visités	
RDC Habitation - Séjour 1,	R+1 gites - Cuisine / Séjour 2,
RDC Habitation - Cuisine 1,	R+1 gites - Chambre 2,
RDC Habitation - Dégagement 1,	R+1 gites - Chambre 3,
RDC Habitation - Salle de bains 1,	R+1 gites - Salle d'eau 2,
R+1 Habitation - Palier,	R+1 gites - Terrasse,
R+1 Habitation - Chambre 1,	R+2 gites - Mezzanine,
R+1 Habitation - Chambre 2,	R+2 Habitation - Combles,
R+1 Habitation - Chambre 3,	Annexe - Atelier,
R+1 Habitation - Chambre 4,	Annexe - Garage,
RDC gites - Entrée,	Annexe - Grenier,
RDC gites - Cuisine / Séjour 1,	Parties extérieures - Jardin,
RDC gites - Salle d'eau 1,	R+2 gites - Faux combles 1,
RDC gites - Chambre 1,	R+2 gites - Faux combles 2

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification) Néant

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 4/22

Dossier complet: 30 / 166

3 Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb».

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm². Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Lorsque la différence entre la valeur mesurée et le seuil de 1mg/cm² est inférieure à la valeur de la précision de l'appareil, la mesure est classée comme « non concluante ». La mesure est renouvelée sur un autre point de l'unité de diagnostic analysée.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs. La valeur retenue pour une unité de diagnostic donnée est la valeur mesurée la plus élevée, sous réserve d'écarter les valeurs aberrantes.

L'auteur du constat doit être capable de mesurer la concentration en plomb du revêtement d'une unité de diagnostic située jusqu'à 3 m de hauteur.

Lorsqu'à l'évidence, l'unité de diagnostic n'est recouverte d'aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire. Il en sera de même en présence de carrelages ou de faïences.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 19 août 2011, lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer des prélèvements de revêtements qui seront analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb». L'auteur du constat peut réaliser un prélèvement dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Conformément aux préconisations, de la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb» et de l'arrêté du 19 août 2011 (annexe 1 - chapitre 8.2 stratégie de mesurage), le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g). L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les préconisations nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Si une analyse chimique est réalisée et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Plomb: 5/22

Dossier complet: 31 / 166



4 Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement		
< seuils		0		
	Non dégradé ou non visible	1		
> seuils	Etat d'usage	2		
	Dégradé	3		

5 Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
RDC Habitation - Séjour 1	19	3 (16 %)	15 (79 %)	-	1 (5 %)	-
RDC Habitation - Cuisine 1	18	3 (16,7 %)	14 (77,9 %)	-	1 (5,6 %)	-
RDC Habitation - Dégagement 1	20	7 (35 %)	13 (65 %)	-	-	-
RDC Habitation - Salle de bains 1	20	10 (50 %)	8 (40 %)	-	2 (10 %)	-
R+1 Habitation - Palier	19	9 (47 %)	10 (53 %)	-	-	-
R+1 Habitation - Chambre 1	13	3 (23 %)	9 (69 %)	-	1 (8 %)	-
R+1 Habitation - Chambre 2	17	3 (18 %)	13 (76 %)	-	1 (6 %)	-
R+1 Habitation - Chambre 3	17	6 (35 %)	10 (59 %)	-	1 (6 %)	-
R+1 Habitation - Chambre 4	15	5 (33 %)	9 (60 %)	-	1 (7 %)	-
RDC gites - Entrée	15	3 (20 %)	12 (80 %)	-	-	-
RDC gites - Cuisine / Séjour 1	26	11 (42 %)	15 (58 %)	-	-	-
RDC gites - Salle d'eau 1	13	13 (100 %)	-	-	-	-
RDC gites - Chambre 1	11	7 (64 %)	4 (36 %)	-	-	-
R+1 gites - Cuisine / Séjour 2	33	20 (61 %)	13 (39 %)	-	-	-
R+1 gites - Chambre 2	14	13 (93 %)	1 (7 %)	-	-	-
R+1 gites - Chambre 3	17	16 (94 %)	1 (6 %)	-	-	-
R+1 gites - Salle d'eau 2	7	7 (100 %)	-	-	-	-
R+1 gites - Terrasse	3	3 (100 %)	-	-	-	-
R+2 gites - Mezzanine	4	3 (75 %)	1 (25 %)	-	-	-
R+2 Habitation - Combles	4	4 (100 %)	-	-	-	-
Annexe - Atelier	8	6 (75 %)	2 (25 %)	-	-	-
Annexe - Garage	8	8 (100 %)	-	-	-	-
Annexe - Grenier	4	3 (75 %)	1 (25 %)	-	-	-
Parties extérieures - Jardin	10	5 (50 %)	4 (40 %)	-	-	1 (10 %)
R+2 gites - Faux combles 1	2	2 (100 %)	-	-	-	-
R+2 gites - Faux combles 2	2	2 (100 %)	-	-	-	-
TOTAL	339	175 (52 %)	155 (46 %)	-	8 (2 %)	1 (%)

RDC Habitation - Séjour 1

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 6/22

Dossier complet: 32 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
2				_	partie basse (< 1m)	0,17		_	
3	Α	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,07		0	
4	_			_	partie basse (< 1m)	0,63			
5	В	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,42		0	
-	С	Mur	Bois >1949	Brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Enduit	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
6		Distant	Distant		mesure 1	0,4			, ,
7		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 2	0,25		0	
-		Plinthes	Carrelage	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
8	Α	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,1		0	
9	А	renetre i interieure	BOIS	vernis	partie haute	0,68		U	
10	Α	Huisserie Fenêtre 1	Bois	Vernis	partie basse	0,19		0	
11	А	intérieure	DOIS	vernis	partie haute	0,28		U	
12	Α	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,5		0	
13	A	renette i exteneure	DUIS	vernis	partie haute	0,6		U	
14	۸	Huisserie Fenêtre 1	Bois	Vernis	partie basse	0,15		0	
15	Α	extérieure	DOIS	vernis	partie haute	0,46		0	
16	Α	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,39		0	
17	A		DUIS	vernis	partie haute	0,11		U	
18	Α	Huisserie Fenêtre 2	Bois	Vernis	partie basse	0,63		0	
19	^	intérieure	DOIS	Vernis	partie haute	0,3		U	
20	Α	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,59		0	
21	^		Dois	Vernis	partie haute	0,53		· ·	
22	Α	Huisserie Fenêtre 2	Bois	Vernis	partie basse	0,58		0	
23	^	extérieure	Dois	Vernis	partie haute	0,46		· ·	
24	С	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,19		0	
25	Ŭ	1 0110	Doio	Vernie	partie haute (> 1m)	0,21		Ü	
26	С	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,3		0	
27	Ü	Tidisserie i orte	Dois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,52		· ·	
28					partie basse	0,16			
29	Α	Volet(s) 1	Bois	Vernis	partie haute	0,46		0	
30					mesure 3	0,03			
31	Α	Volet(s) 2	Bois/Métal	Peinture	partie basse	4,24	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
32		Poutres	Bois	Vernis	mesure 1	0,57		0	
33		. calles	2013	VOITIIS	mesure 2	0,39		3	

RDC Habitation - Cuisine 1

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
34			Enduit		partie basse (< 1m)	0,35		_	
35	Α	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,29		0	
36					partie basse (< 1m)	0,32			
37	В	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,21		0	
38	_				partie basse (< 1m)	0,2			
39	С	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,23		0	
40	_				partie basse (< 1m)	0,49			
41	D	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,24		0	
-		Plafond	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plinthes	Carrelage	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
42					partie basse	0.05			
43	С	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,09		0	
44					partie basse	0,5			
45	С	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,3		0	
46	_				partie basse	0,47			
47	С	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,04		0	
48		Huisserie Fenêtre			partie basse	0,66			
49	С	extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,69		0	
50		5	. .	D · ·	partie basse (< 1m)	0,39			
51	Α	Porte 1	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,7		0	
52			. .	D · ·	partie basse (< 1m)	0,44			
53	Α	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,58		0	
54	В	5	. .	D · ·	partie basse (< 1m)	0,62			
55	В	Porte 2	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,28		0	
56	1	Hadanania Banta O	D-:-	Deietee	partie basse (< 1m)	0,57		_	
57	В	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,51		0	
58	1	5	. .	D	partie basse (< 1m)	0,35			
59	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,36		0	
60	_		. .	D : 4	partie basse (< 1m)	0,43			
61	D	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,45		0	
62	С	Volet(s)	Bois/Métal	peinture	partie basse	6,18	Etat d'usage (Traces	2	
		` '		·	<u> </u>	0,.0	de chocs)		
-		Solives	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

RDC Habitation - Dégagement 1 Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
63					partie basse (< 1m)	0,02			
64	A	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1m)	0,46		0	
65	-	B.4	En de de	Defetore	partie basse (< 1m)	0,38			
66	В	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1m)	0,56		0	
67	С	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
68	C	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1m)	0,37		0	
69	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1m)	0,69		0	
70	U	iviui	Enduit	Feiriture	partie haute (> 1m)	0,26		U	
71	Е	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
72		wur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1m)	0,61		0	
73	F	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
74	Г	Mui		Feiriture	partie haute (> 1m)	0,32			
-		Plafond	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plinthes	Carrelage	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	А	Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	А	Huisserie Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 7/22

Dossier complet: 33 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319



-	В	Huisserie Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
75		Faux Limon	Bois	Vernis	mesure 1	0,28	0	
76		I aux Lillion	DOIS	Verriis	mesure 2	0,39	O	
77		Balustres	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,62	0	
78		Dalustres	DOIS	Verriis	partie haute (> 1m)	0,23	O	
79		Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,68	0	
80		Marches	DUIS	Verriis	mesure 2	0,31	U	
81		Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	0,07	0	
82		Contremarches	DUIS	Verriis	mesure 2	0,42	0	
83		Crémaillère	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,38	0	
84		Cremailiere	DUIS	Verriis	partie haute (> 1m)	0,04	0	
85		Main courante	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,03	0	
86		Main courante	DUIS	Verriis	partie haute (> 1m)	0,6	U	
87		Plafond	Bois	Vernis	mesure 1	0,6	0	
88		Flaioriu	DUIS	Verriis	mesure 2	0,67	U	
-		Solives	Bois	Brut	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la règlementation

RDC Habitation - Salle de bains 1

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

		•		•					
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	В	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	С	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	Е	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plafond	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	Bois >1949	brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
89	С	Facilities 4 intérierres	D.:		partie basse	0,13		^	
90	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	peinture	partie haute	0,29		0	
91	С	Huisserie Fenêtre 1	D.:		partie basse	0,56		^	
92	C	intérieure	Bois	peinture	partie haute	0,49		0	
93	_	= 0: 4 :/:	. .		partie basse	0,32		•	
94	С	Fenêtre 1 extérieure	Bois	peinture	partie haute	0,01		0	
95	_	Huisserie Fenêtre 1	. .		partie basse	0,5		•	
96	С	extérieure	Bois	peinture	partie haute	0,46		0	
97	_	E 0: 0: //:	. .		partie basse	0,66		•	
98	С	Fenêtre 2 intérieure	Bois	peinture	partie haute	0,61		0	
99	_	Huisserie Fenêtre 2	D.:		partie basse	0,25		^	
100	С	intérieure	Bois	peinture	partie haute	0,04		0	
101	_	F \$4 0 44-i	D.:		partie basse	0,58		^	
102	С	Fenêtre 2 extérieure	Bois	peinture	partie haute	0,57		0	
103	С	Huisserie Fenêtre 2	D.:		partie basse	0,44		^	
104	C	extérieure	Bois	peinture	partie haute	0,44		0	
-	Α	Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
105	С	Garde corps 1	Métal	Peinture	mesure 1	3,44	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
106	С	Garde corps 2	Métal	Peinture	mesure 1	6,65	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	

R+1 Habitation - Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
107					partie basse (< 1m)	0,22			
108	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47		0	
109					partie basse (< 1m)	0,28			
110	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
111					partie hadie (> 1m)	0,65			
112	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,54	†	0	
113					partie haute (> 1111)	0,03			
114	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,63		0	
115					partie haute (> 1m)	0,23			
116	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,53		0	
117					partie hadie (> 1m)	0,18			
118	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,65		0	
119					partie haute (> 1m)	0,43			
120	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1111)	0,43		0	
121					partie haute (> 1m)	0,66			
122	Н	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1111)	0,54	+	0	
123					partie haute (> hii)	0,34			
124	- 1	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1111)	0,28	+	0	
125						0,31			
126		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1 mesure 2	0,32		0	
-		Plinthes	Bois >1949	brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
		Fillities	Bois	biut	Non mesuree	-		INIVI	Liement recent
-	Е	Porte 1	Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Huisserie Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Huisserie Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	н	Porte 3	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Н	Huisserie Porte 3	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	I	Porte 4	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 8/22

Dossier complet: 34 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319





			Bois					
-	1	Huisserie Porte 4	Composant		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
			>1949					

R+1 Habitation - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
127					partie basse (< 1m)	0,27		_	
128	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,06		0	
129	-		DIA	D	partie basse (< 1m)	0,4		•	
130	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,17		0	
131	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,65		0	
132	C	Mur	Platie	Peinture	partie haute (> 1m)	0,59		0	
133	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
134	D	iviui	Flatie	remuie	partie haute (> 1m)	0,07		0	
135		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
136		Fiaioliu	Flatie	remuie	mesure 2	0,53		0	
		Plinthes	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
137	С	Fenêtre intérieure	Bois	peinture	partie basse	0,66		0	
138	C	i ellette iliterletite	DOIS	peniture	partie haute	0,02		U	
139	С	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	peinture	partie basse	0,63		0	
140	C	l'idisserie i effette illiterieure	DOIS	peniture	partie haute	0,46		U	
141	С	Fenêtre extérieure	Bois	peinture	partie basse	0,64		0	
142	C	renette exteneure	DUIS	periture	partie haute	0,23		U	
143	С	Huisserie Fenêtre	Bois	peinture	partie basse	0,35		0	
144	C	extérieure	DUIS	periture	partie haute	0,39		U	
,	Α	Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
145	С	Volet(s)	Bois/Métal	peinture	partie basse	5,38	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	

R+1 Habitation - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
146	Α	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0,11		0	
147	A	iviui	Fialle	Fapiei peliit	partie haute (> 1m)	0,49		U	
148	В	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0,3		0	
149	Ь	iviui	Fialle	Fapiei peliit	partie haute (> 1m)	0,62		U	
150	С	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0,4		0	
151		iviui	Flatte	Fapiei peliit	partie haute (> 1m)	0,68		U	
152	D	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0,21		0	
153	U	iviui	Flatte	Fapiei peliit	partie haute (> 1m)	0,22		U	
154		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
155		Flaionu	Flatte	periture	mesure 2	0,02		U	
-		Plinthes	Bois >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
156	С	Fenêtre 1 intérieure	Bois	peinture	partie basse	0,04		0	
157		i ellette i iliterlette	DOIS	peniture	partie haute	0,7		U	
158	С	Huisserie Fenêtre 1	Bois	peinture	partie basse	0,25		0	
159		intérieure	DOIS	peniture	partie haute	0,67		U	
160	С	Fenêtre 1 extérieure	Bois	peinture	partie basse	0,68		0	
161	C	renette i exteneure	DUIS	periture	partie haute	0,16		U	
162	С	Huisserie Fenêtre 1	Bois	peinture	partie basse	0,44		0	
163	C	extérieure	DUIS	peinture	partie haute	0,58		U	
164	1	Fenêtre 2 intérieure	Bois	peinture	partie basse	0,23		0	
165	'	i ellette 2 litterlette	DOIS	peniture	partie haute	0,42		U	
166	1	Huisserie Fenêtre 2	Bois	peinture	partie basse	0,3		0	
167	'	intérieure	DOIS	peniture	partie haute	0,51		U	
168	1	Fenêtre 2 extérieure	Bois	peinture	partie basse	0,6		0	
169	'		DOIS	peniture	partie haute	0,12		U	
170	1	Huisserie Fenêtre 2	Bois	peinture	partie basse	0,23		0	
171	'	extérieure		penitare	partie haute	0,46		U	
-	Α	Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	А	Huisserie Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
172	С	Volet(s)	Bois/Métal	peinture	partie basse	7,99	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	

R+1 Habitation - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

		•		J		•			
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
173	Α	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0,04		0	
174	^	Ividi	Flatie	Fapier peliti	partie haute (> 1m)	0,58		U	
175	В	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0,09		0	
176	ь	Ividi	Flatie	Fapier peliti	partie haute (> 1m)	0,59		U	
177	С	Mur	Plâtre	Baniar point	partie basse (< 1m)	0,61		0	
178		iviui	Flatte	Papier peint	partie haute (> 1m)	0,14		0	
179	D	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0,07		0	
180	U	Mul	Platre	Papier peint	partie haute (> 1m)	0,22		U	
-	Е	Mur	Placoplâtre >1949	Brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
181	F	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0,38		0	
182	F	iviui	Fialle	Fapiei peliit	partie haute (> 1m)	0,67		0	
183		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,23		0	
184		Fiaioliu	Fialle	peniture	mesure 2	0,41		0	
-		Plinthes	Bois >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
185	F	Fenêtre intérieure	Bois	n aintura	partie basse	0,4		0	
186	F	renetre interieure	BOIS	peinture	partie haute	0,62		U	
187	_	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	nointuro	partie basse	0,03		0	·
188	Г	muisserie Ferielle Interieure	DUIS	peinture	partie haute	0,46		U	·
189	F	Fenêtre extérieure	Bois	n aintuna	partie basse	0,58		0	·
190	-	renetre exterieure	DOIS	peinture	partie haute	0,32		0	
191	F	Huisserie Fenêtre	Bois	nointuro	partie basse	0,65		0	
192	_ F	extérieure	BOIS	peinture	partie haute	0.42		U	

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 9/22

Dossier complet: 35 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319



-	Α	Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	А	Huisserie Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
193	F	Volet(s)	Bois/Métal	peinture	partie basse	5,91	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	

R+1 Habitation - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
194	۸	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
195	Α	Mul	Platie	Peinture	partie haute (> 1m)	0,05		0	
196	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
197	ь	Mul	Platie	Peinture	partie haute (> 1m)	0,09		"	
198	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
199	C	Mul	Platie	Peinture	partie haute (> 1m)	0,01		0	
200	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
201	U	Mur	Platre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,58		0	
202		Plafond	Dist	Deinton	mesure 1	0,16		0	
203		Piarond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,32		0	
-		Plinthes	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
204	_	E 0: ::/:	n :		partie basse	0,54		•	
205	С	Fenêtre intérieure	Bois	peinture	partie haute	0,04		0	
206	_		n :		partie basse	0,53		•	
207	С	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	peinture	partie haute	0,67		0	
208	_	E 0:	. .		partie basse	0,04			
209	С	Fenêtre extérieure	Bois	peinture	partie haute	0,65		0	
210	_	Huisserie Fenêtre	n :		partie basse	0,46		_	
211	С	extérieure	Bois	peinture	partie haute	0,65		0	
-	Α	Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
212	С	Volet(s)	Bois/Métal	peinture	partie basse	2,5	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	

RDC gites - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
213		N.4	English to	Deletere	partie basse (< 1m)	0,35		_	
214	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1m)	0,46		0	
215	В	Mur	Em aloria	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
216	ь	iviur	Enduit	Pemure	partie haute (> 1m)	0,5		0	
217	С	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
218		Mur	Enduit	Pemure	partie haute (> 1m)	0,27		U	
219	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
220	ן ט	iviur	Enduit	Pemure	partie haute (> 1m)	0,57		U	
221		Plafond	Plâtre	n aintuna	mesure 1	0,06		0	
222	1	Plaiond	Platre	peinture	mesure 2	0,14		0	
-	А	Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
223		Faux Limon	Bois	Vernis	mesure 1	0,32		0	
224		Faux Lillion	DUIS	vernis	mesure 2	0,07		U	
225		Balustres	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,39		0	
226		balustres	DUIS	vernis	partie haute (> 1m)	0,16		U	
227		Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,51		0	
228		Marches	DUIS	vernis	mesure 2	0,47		U	
229		Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	0,14		0	
230		Contremarches	DOIS	Vernis	mesure 2	0,12		U	
231		Crémaillère	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,68		0	
232		Cremailiere	DUIS	vernis	partie haute (> 1m)	0,69		U	
233		Main courante	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,06		0	
234		iviairi courante	DOIS	vernis	partie haute (> 1m)	0,26		U	
235		Plafond	Bois	Vernis	mesure 1	0,16		0	
236		rialonu	DOIS	vernis	mesure 2	0,39		U	
-		Poutres	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementati

RDC gites - Cuisine / Séjour 1

Nombre d'unités de diagnostic : 26 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
237	Δ	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,47		0	
238		Widi	Litadit	penitare	partie haute (> 1m)	0,02		U	
239	D	Mur	Enduit	n a intrus	partie basse (< 1m)	0,52		0	
240	ь	Mul	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,49		U	
241)	Mur	Enduit	n a intrus	partie basse (< 1m)	0,39		٥	
242	C	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,09		U	
243	7	Mur	Enduit	n a intrus	partie basse (< 1m)	0,28		0	
244	U	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,37		U	
245	_	Mur	Enduit	nointuro	partie basse (< 1m)	0,49		0	
246		iviul	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,27	1	U	
247	F	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 10/22

Dossier complet: 36 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319



248					partie haute (> 1m)	0,38		
249	G	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,67	0	
250	G	iviui	Enduit	pemure	partie haute (> 1m)	0,62	U	
251	Н		En de de		partie basse (< 1m)	0,21	0	
252	н	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,28	0	
253					partie basse (< 1m)	0,53		
254	1	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,56	0	
255					partie basse (< 1m)	0,56		
256	J	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,31	0	
257	14				partie basse (< 1m)	0,49		
258	K	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,16	0	
-		Plafond	Polystyrène	peinture	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plinthes	Bois >1949	Brut	Non mesurée	-	NM	Elément récent
259					partie basse	0,3	_	
260	Е	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,5	0	
261					partie basse	0,4	_	
262	Е	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,62	0	
263					partie basse	0.03		
264	Е	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0.46	0	
265		Huisserie Fenêtre			partie basse	0,58		
266	Е	extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,32	0	
			Bois		F	-,		
_	Α	Porte 1	Composant		Non mesurée	_	NM	Absence de revêtement
			>1949					
			Bois					
-	Α	Huisserie Porte 1	Composant		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
			>1949					
			Bois					
-	Е	Porte 2	Composant		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
			>1949					
			Bois					
-	Е	Huisserie Porte 2	Composant		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
			>1949					
			Bois					
-	F	Porte 3	Composant		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
			>1949					
			Bois	·				
-	F	Huisserie Porte 3	Composant		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
			>1949					
-		Poutres	Bois	brut	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la règlementation
-		Poteaux	Bois	Brut	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la règlementation
-	Е	Volet(s)	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-	NM	Elément récent
		.						*

RDC gites - Salle d'eau 1 Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Mur	Placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	В	Mur	PVC >1949	Brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	С	Mur	Placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	pvc >1949	Brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	Bois >1949	brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	Α	Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre intérieure	PVC Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure	PVC Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure	PVC Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre extérieure	PVC Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

RDC gites - Chambre 1 Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
267		Mur	En de de	Daile trees	partie basse (< 1m)	0,55		0	
268	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1m)	0,18		0	
269	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1m)	0,65		0	
270	ь	Mul	Enduit	Peinture	partie haute (> 1m)	0,42		0	
271	С	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1m)	0,59		0	
272	C	Mul	Enduit	Peinture	partie haute (> 1m)	0,08		0	
273	D	Mur	E and the	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
274	ט	Mul	Enduit	Peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	
-		Plafond	Polystyrène	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plafond	Placoplâtre	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plinthes	Composites >1949	brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	В	Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 11/22

Dossier complet: 37 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319



R+1 gites - Cuisine / Séjour 2 Nombre d'unités de diagnostic : 33 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

	ı	T	1						T
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
275					partie basse (< 1m)	0			
276	Α	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,51		0	
277	В	Mur	Enduit	nointuro	partie basse (< 1m)	0,28		0	
278	В	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,5		U	
279	С	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
280	Ů	Widi	Lilidak	polituro	partie haute (> 1m)	0,14		Ů	
281	D	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,29		0	
282		-			partie haute (> 1m)	0,63		-	
283	Е	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,02	4	0	
284					partie haute (> 1m)	0,06 0,18			
285 286	F	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m) partie haute (> 1m)	0,18	-	0	
287					partie haute (> 1m)	0,39			
288	G	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,15	1	0	
289					partie basse (< 1m)	0,22		_	
290	Н	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,55		0	
291		NA	En de de		partie basse (< 1m)	0,07		^	
292	I	Mur	Enduit	peinture	partie haute (> 1m)	0,35		0	
293	J	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
294	J	IVIUI	Lilidait	peniture	partie haute (> 1m)	0,32		U	
295	К	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
296				F	partie haute (> 1m)	0,39			
297	L	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
298			+		partie haute (> 1m)	0,67			
299	М	Mur	Enduit	peinture	partie basse (< 1m)	0,33	1	0	
300			placoplâtro		partie haute (> 1m)	0,16			
-		Plafond	placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	Bois >1949	brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
		1 1111100	Bois	D. G.	11011111000100				Elomont room
-	G	Fenêtre 1 intérieure	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
			>1949						
		Huisserie Fenêtre 1	Bois						
-	G	intérieure	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
		interieure	>1949						
	_		Bois						
-	G	Fenêtre 1 extérieure	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
			>1949						
_	G	Huisserie Fenêtre 1	Bois		Non manual	_		NM	Abaanaa da waxatamant
-	G	extérieure	Composant >1949		Non mesurée	-		INIVI	Absence de revêtement
			Bois						
-	G	Fenêtre 2 intérieure	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	_		>1949						
		Liviagaria Fanâtra 2	Bois						
-	G	Huisserie Fenêtre 2	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
		intérieure	>1949						
			Bois						
-	G	Fenêtre 2 extérieure	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
			>1949						
		Huisserie Fenêtre 2	Bois		Non-monorate			N18.4	Ab
-	G	extérieure	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
			>1949 Pois					1	
-	D	Porte 1	Bois		Non mesurée	_		NM	Absence de revêtement
_	J	FULLE	Composant >1949		Nonnesuree	_		INIVI	Appende de reverentent
			Bois S						
_	D	Huisserie Porte 1	Composant		Non mesurée	_		NM	Absence de revêtement
			>1949					. 3191	, account as foreignment
			Bois						
-	Е	Porte 2	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	<u></u>		>1949					<u> </u>	
			Bois						
-	E	Huisserie Porte 2	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
			>1949						
			Bois						
-	K	Porte 3	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
			>1949 Poin			1		1	
	V	Huissoria Borto 2	Bois		Non monurán			NIM	Abanna da ravâtament
-	K	Huisserie Porte 3	Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
			>1949 Bois					1	
_	L	Porte 4	Composant		Non mesurée	_		NM	Absence de revêtement
	_	1 5116 7	>1949		14011 IIIO3UIGG	_		1 4141	/ NOOFIGE GO TOVEREITIETIE
			Bois	1			1		
-	L	Huisserie Porte 4	Composant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	<u></u>		>1949				<u> </u>	<u> </u>	
-	Е	Volet(s)	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Charpente	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
						_			

R+1 gites - Chambre 2 Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Mur	Placoplâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	В	Mur	Placoplâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	С	Mur	Placoplâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Placoplâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Mur	Placoplâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	F	Mur	placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
301		Distant	DI184	D-i-t	mesure 1	0,02		0	
302		Plafond	Placoplâtre	Peinture	mesure 2	0,53		0	
-		Plinthes	Bois >1949	brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 12/22

Dossier complet: 38 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319



-	F	Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949	Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	F	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949	Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	F	Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949	Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	F	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949	Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte	Composite Composant >1949	Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte	Composite Composant >1949	Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement

R+1 gites - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	А	Mur 1	placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	В	Mur 2	placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
1	С	Mur 3	placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
1	D	Mur 4	placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur 5	Enduit	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
303		Plafond	placoplâtre	peinture	mesure 1	0,02		0	
304			' '		mesure 2	0,64		-	
-		Plinthes	Bois >1949	brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	С	Fenêtre 1 intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre 1 extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1	С	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	В	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	В	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	В	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	В	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	А	Porte	Composite Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	А	Huisserie Porte	Composite Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

R+1 gites - Salle d'eau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Mur	Placoplâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	В	Mur	PVC >1949	Brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	С	Mur	PVC >1949	Brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Placoplâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	placoplâtre >1949	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	А	Porte	Composite Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	А	Huisserie Porte	Composite Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

R+1 gites - Terrasse

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Murs	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plafond	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Garde corps	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

R+2 gites - Mezzanine

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
305		Murs	Enduit	Peinture	mesure 1	0,11		0	
306		iviuis	Enduit	remuie	mesure 2	0,38		U	
-		Plafond	Placoplâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Solives	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Charpente	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

R+2 Habitation - Combles

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

	N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
ſ	-		Murs	Enduit	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 13/22

Dossier complet: 39 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319



							· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
-	Murs	Blocs béton	Brut	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la règlementation
-	Plafond	Sous tuiles	Brut	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la règlementation
-	Charpente	Bois	brut	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la règlementation

Annexe - Atelier

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Murs	Pierres enduit	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plafond	OSB	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
307		Porte(s) 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
308		Porte(s) 1	DOIS	Peinture	partie haute (> 1m)	0,66		0	
309		Huisserie Porte(s) 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
310		Huisserie Forte(s) 1	DUIS	remuie	partie haute (> 1m)	0,49		U	
-		Porte(s) 2	Composite >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Huisserie Porte(s) 2	Composite >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Solives	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Poutres	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

Annexe - Garage

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Murs	Pierres enduit	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plafond	OSB	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Porte(s) 1	Métal Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte(s) 1	Métal Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Porte(s) 2	Composite >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Huisserie Porte(s) 2	Composite >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Solives	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Poutres	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

Annexe - Grenier

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation	
-		Murs	Pierres enduit	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation	
-		Plafond	Sous tuiles	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation	
-		Garde corps	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation	
311		\/alat(a)	Bois	Peinture	partie basse	0,19		0		
312		Volet(s)	Volet(s)	BOIS	Peinture	partie haute	0,24]	U	

Parties extérieures - Jardin

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 10 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
313		Portail	Métal	Peinture	mesure 1	6,72	Dégradé (Ecaillage)	3	
-		Portail	Bois	Brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
314	Α	Murs 1	Enduit	Peinture	mesure 1	0,66		0	
315	^	IVIUIS I	Lilduit	Feinture	mesure 2	0,18		U	
316	В	Murs 2	Enduit	Peinture	mesure 1	0,51		0	
317	ь	IVIUIS 2	Lilduit	Feinture	mesure 2	0,11		U	
318	С	Murs 3	Enduit	Peinture	mesure 1	0,58		0	
319		Iviuis 3	Lilduit	remuie	mesure 2	0,21		U	
320	D	Murs 4	Enduit	Peinture	mesure 1	0,06		0	
321	D	Wuis 4	Enduit	Femlure	mesure 2	0,43		U	
_	Α	Murs 5	Pierres	Brut	Non mesurée			NM	Partie non visée par la règlementation
-	A	Muls 5	enduit	Blut	Non mesuree	-		INIVI	Fartie non visee par la regiementation
_	В	Murs 6	Pierres	Brut	Non mesurée	_		NM	Partie non visée par la règlementation
_	ь	IVIUIS 0	enduit	Blut	Non mesuree	_		INIVI	Fartie non visee par la regiementation
_	С	Murs 7	Pierres	Brut	Non mesurée	_		NM	Partie non visée par la règlementation
_	U	iviul5 /	enduit	וטוט	inon mesuree	-		IAIAI	Fartie non visee par la regiernentation
_	D	Murs 8	Pierres Brut	Non mesurée	_		NM	Partie non visée par la règlementation	
_	D	iviuis 6	enduit	Biut	Non mesuree	_		INIVI	rante non visee par la regiementation

R+2 gites - Faux combles 1

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Solives	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plafond	Sous tuiles	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

R+2 gites - Faux combles 2

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Solives	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plafond	Sous tuiles	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 14/22

Dossier complet: 40 / 166



6 Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	339	175	155	0	8	1
%	100	52 %	46 %	0 %	2 %	< 1 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

6.3 Commentaires

Constatations diverses:

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 10/12/2024).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SCP MIQUEU TOULOUSE COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCI

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Plomb: 15/22

Dossier complet: 41 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n°

23-12-10319



6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON

Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS

CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **LOURDES**, le **11/12/2023**

Par: GREGORY MOUREAUX

SARL MOUREAUX ET FILS

AB DIAGNOSTICS
an capital de 2500€
34, avenue Francis Lagardère
65100 Lourdes
Tél.05 62 42 03 15 Fax 05 62 42 02 44
N°siret: 82200817300012

7 Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique : «L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.» «Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9:

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb : 16/22

Dossier complet: 42 / 166



8 Information sur les principales règlementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb);
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification;
- Arrêté du 19 aout 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail: Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail):
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques:

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb ».

Sites Internet:

• Ministère chargé de la santé (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...):

http://www.sante.gouv.fr (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)

• Ministère chargé du logement :

http://www.logement.gouv.fr

Agence nationale de l'habitat (ANAH) :

http://www.anah.fr/ (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)

• Institut national de recherche et de sécurité (INRS) :

http://www.inrs.fr/ (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Plomb: 17/22

Dossier complet: 43 / 166

9 Annexes:

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement!
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyer souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Plomb: 18/22

Dossier complet: 44 / 166



9.2 Annexe - Schéma de repérage* / Plan de situation / Plan cadastral



Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 19/22

Dossier complet: 45 / 166





^{*} Schéma non-côté et non contractuel établi par l'opérateur

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 20/22

Dossier complet: 46 / 166

Constat de risques d'exposition au plomb n° 23-12-10319





Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 21/22

Dossier complet: 47 / 166



Certifications du technicien



Certificat Attribué à

MOUREAUX Grégory

Bureau Verites Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée di-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences di-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Rétérences des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	10/10/2018	09/10/2023
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	10/10/2018	09/10/2023
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	28/04/2020	27/04/2025
DPE sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/09/2020	21/04/2027
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	22/04/2020	21/04/2025
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/03/2020	09/03/2027

Date: 22/09/2020

Numéro de certificat : 8128028

Laurent Croguennec, Président



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Cettification France Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



Rapport du : 13/12/2023 Rapport Plomb: 22/22

Dossier complet: 48 / 166

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : <u>2365E4303861S</u> Etabli le : 13/12/2023 Valable jusqu'au : **12/12/2033**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse : 10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST

Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : Avant 1948 Surface habitable : **201,43 m²**

Propriétaire : M. et

Adresse: 10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST

Performance énergétique et climatique

consommation (énergie primaire) émissions

C

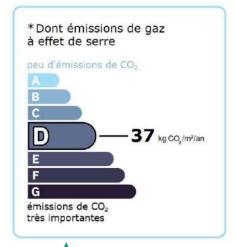
416 37*
kg CO₂/m²/an G

logement extrêmement performant

C

Logement extrêmement performant

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6



Ce logement émet 7 463 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 38 667 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre $5940 \in 8140 \in paran$

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

34 Avenue Francis Lagardère

65100 LOURDES tel: 0562420315 Diagnostiqueur : MOUREAUX Grégory Email : direction@ab-diagnostics.fr

N° de certification : 8128028

Organisme de certification : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION France



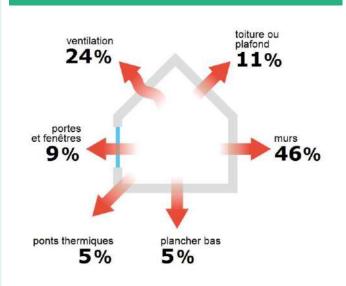


À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE: Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : -23-12-10319 Dossier complet : 49 / 166

Schéma des déperditions de chaleur

DPE



Performance de l'isolation

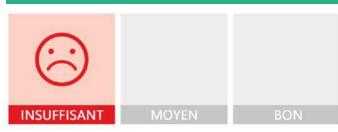


Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été:



bonne inertie du logement



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été:



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur



chauffage au bois



D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Dossier complet : 50 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

Montants et consommations annuels d'énergie

	IICAGA		mation d'énergie énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
	chauffage	♠ GPL➢ Bois♣ Electrique	18 028 (18 028 é.f.) 7 684 (7 684 é.f.) 50 203 (21 827 é.f.)	entre 2 190 € et 2 970 € entre 200 € et 290 € entre 3 000 € et 4 080 €	37 % 3 % 49 %
т°,	eau chaude	♦ GPL♦ Electrique	1 544 (1 544 é.f.) 3 790 (1 648 é.f.)	entre 180 € et 260 € entre 220 € et 310 €	3 % 4 %
*	refroidissement	Electrique	112 (49 é.f.)	entre 0 € et 10 €	1 %
	éclairage	Electrique	914 (397 é.f.)	entre 50 € et 80 €	1 %
4	auxiliaires	Electrique	1671 (727 é.f.)	entre 100 € et 140 €	2 %
_	totale pour les recensés :		946 kWh 904 kWh é.f.)	entre 5 940 € et 8 140 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandatio

chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 153 l par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de 🚣 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

> A Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -16% sur votre facture soit -1 220€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation,

température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en

moyenne -0% sur votre facture soit -0€ par an



- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 153ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

63l consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -126€ par an

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Page 3/23 Dossier complet : 51 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

DPE

Vue d'ensemble du logement									
	description	isolation							
Murs	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur / Inconnu (à structure lourde) donnant sur l'extérieur / Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur / Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante							
Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante							
Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (1 cm) / Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure (40 cm) / Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure (20 cm) / Plafond sous solives métalliques non isolé donnant sur un comble fortement ventilé	insuffisante							
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec fermeture sans ajours en position déployée / Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm / Paroi en brique de verre creuse, / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm / Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec fermeture isolée sans ajours en position déployée / Fenêtres oscillantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm / Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage et volets battants bois (tablier > 22mm) / Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage / Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple / Porte(s) bois avec moins de 30% de vitrage simple	insuffisante							

Vι	Vue d'ensemble des équipements								
		description							
	Chauffage	Chaudière individuelle GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et 2015 avec en appoint un poêle à bois (bûche) installé entre 1990 et 2004 et dans la salle de bain un radiateur électrique à fluide caloporteur (modélisé comme un radiateur à accumulation) régulée. Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014 avec programmateur avec réduit (système individuel) Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)							
Ļ	Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L							
*	Climatisation	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split							
\$	Ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012							
	Pilotage	Sans système d'intermittence / Avec intermittence centrale avec minimum de température							

Page 4/23 Dossier complet: 52 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

esser	itiels.	
		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
₽	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
*	Refroidissement	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
\$	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Page 5/23 Dossier complet: 53 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 🕕 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1) + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 🕕 avant le pack 🕗). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé: 17500 à 26300€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	R > 7,5 m².K/W

Les travaux à envisager Montant estimé : 46000 à 69000€

	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. A Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Uw = 1,3 W/m ² .K
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
	Refroidissement	Remplacement par un système plus récent	
4	Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'etanchéité à l'air de l'enveloppe	
٠ پ	Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 4 COP = 3

Commentaires:

Isolation du bâti

- -Il est préconisé une isolation des murs (donnant sur l'extérieur) par l'intérieur en raison de l'architecture et de la structure "ancienne du bâti".
- -Il est préconisé d'isoler les combles perdus non ou peu isolés sur placoplatre et montants métaliques.
- -Il est préconisé d'isoler les plafonds sous rampants par l'intérieur.
- -Il est préconisé l'installation de menuiseries double vitrage à isolation renforcée.
- -Lors des changements de menuiseries, penser à prévoir des grilles d'aération hygroréglables dans les pièces "sèches", et ne pas en mettre dans les pièces "humides"

En cas d'aménagement des combles et/ou de remplacement de la couverture, une isolation des rampants par l'extérieur pourra être envisagée.

Page 6/23 Dossier complet : 54 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

Une isolation des planchers bas donnant sur terre plein et sur sous-sol n'est pas préconisée à la vue des faibles économies réalisées afin d'éviter une perte de confort d'été.

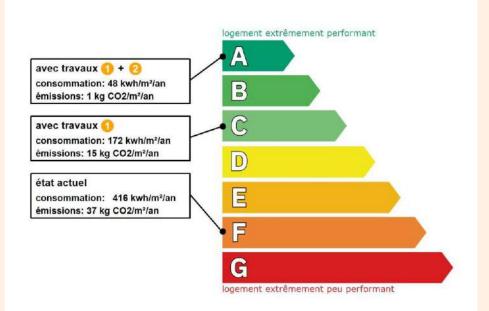
Systèmes de ventilation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire :

- -La mise en place d'une VMC hygroB est préconisée afin de garantir et maitriser le renouvellement de l'air du logement, qui après isolation complète bénéficiera d'une plus grande étanchéité à l'air.
- -L'installation d'une pompe à chaleur air/eau double service (chauffage et ECS) est préconisée après l'isolation du bâti afin de garantir un bon dimensionnement, de bons réglages et un rendement optimal.
- -Prévoir un pilotage multi-zones.
- -L'installation d'un seul système de chauffage et de production d'eau chaude est conseillée

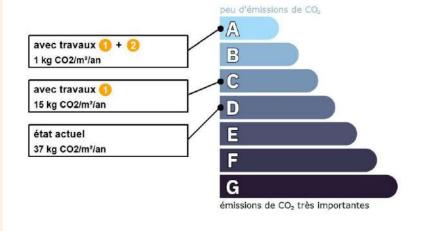
Page 7/23 Dossier complet : 55 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : G 3-12-10319

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

https://france-renov.gouv.fr/espacesconseil-fr

Vous pouvez bénéficier d'aides, de

https://france-renov.gouv.fr/aides





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Page 8/23 Dossier complet : 56 / 166

DPE / ANNEXES e.9

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Référence du DPE : 23-12-10319 Date de visite du bien : 11/12/2023 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale B, Parcelle(s) nº 198, B 389, B

391, B 386, B 384

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles:

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Liste des documents demandés et non remis :

Plans du logement

Plan de masse

Taxe d'habitation

Relevé de propriété

Notices techniques des équipements

Permis de construire

Factures de travaux

Photographies des travaux

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	65 Hautes Pyrénées
Altitude	淡	Donnée en ligne	518 m
Type de bien	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	\wp	Observé / mesuré	201,43 m²
Nombre de niveaux du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,8 m

Enveloppe

Donnée d'entrée		(Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	11,25 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Sud	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
Mur 2 Sud	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	6,81 m²
Mui 2 Juu	Type de local adjacent	\circ	Observé / mesuré	l'extérieur

Page 9/23 Dossier complet : 57 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Matériau mur	Ω	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	Umur0 (paroi inconnue)	×	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	38,8 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 3 Sud	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
		۵	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	<u>.</u>	Observé / mesuré	6,49 m²
	Type de local adjacent	۵	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<u>.</u>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
Mur 4 Sud	Epaisseur mur	۵	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	inconnue
	Année de		·	
	construction/rénovation	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface du mur	۵	Observé / mesuré	3,09 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 5 Sud	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	5,73 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 6 Sud	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	11,72 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 7 Sud	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	۵	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	13,14 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 8 Nord	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	non
-	Surface du mur	P	Observé / mesuré	8,46 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 9 Nord	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	۵	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	۵	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	۵	Observé / mesuré	29,22 m ²
	Type de local adjacent	<u></u>	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 10 Nord	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	<u>,</u>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	27,41 m²
	Type de local adjacent	<u> </u>	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 11 Est	Matériau mur	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
. 101 22 231	Epaisseur mur	<u>م</u>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<u>ر</u> ۵	Observé / mesuré	
		<u>ر</u> ۵	-	000 non
Mur 12 Est	Surface du mur		Observé / mesuré	3,68 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur

Page 10/23 Dossier complet: 58 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Matéria		Observed 4	More an alarma de Asilla e A
	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	24,28 m²
	Type de local adjacent	Ω	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 13 Est	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	30,38 m²
	Type de local adjacent	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	\bigcirc	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
Mur 14 Est	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de	X	Valeur par défaut	Avant 1948
	construction/rénovation Umur0 (paroi inconnue)	×	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
	Surface du mur	$\frac{\wedge}{\Diamond}$	Observé / mesuré	<u> </u>
				4,65 m²
Muss 4E Occash	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 15 Ouest	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	<u> </u>	Observé / mesuré	24,39 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 16 Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	4 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 17 Ouest	Matériau mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	102,04 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Plancher	Périmètre plancher bâtiment	ρ	Observé / mesuré	44,36 m
i wilding	déperditif Surface plancher bâtiment		Ohaamit I maaanit	100.042
	déperditif	$\frac{Q}{\widehat{Q}}$	Observé / mesuré	102,04 m ²
	Type de pb	Ω	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	64,46 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 1	Type de ph	P	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	1 cm
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	51,83 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	P	Observé / mesuré	51,83 m²
Distant o	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	65 m²
Plafond 2	Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	P	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	40 cm
	Surface de plancher haut	٥	Observé / mesuré	12,66 m²
Plafond 3	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	i ype de local adjacelit		observe / mesure	un comple fortement ventile

Page 11/23 Dossier complet: 59 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Surface Aiu	Ω	Observé / mesuré	51,83 m²
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	65 m²
		<u> </u>		non isolé
	Etat isolation des parois Aue	<u> </u>	Observé / mesuré	
	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	20 cm
	Surface de plancher haut	2	Observé / mesuré	8 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	<u>Q</u>	Observé / mesuré	8 m²
Plafond 4	Surface Aue	<u> </u>	Observé / mesuré	18 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	2	Observé / mesuré	Plafond sous solives métalliques
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,92 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Ω	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Sud	Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	ρ	Observá / mesurá	In Fem
	menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°, 0 - 15°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	Ω	Observé / mesuré	1,6 m ²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 8 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
Fenêtre 2 Nord	Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	<u></u>	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,5 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 8 Nord
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 3 Nord	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints		·	
	d'étanchéité	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur

Page 12/23 Dossier complet: 60 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Largeur du dormant			
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Ω	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	0,5 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 8 Nord
	Orientation des baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	\bigcirc	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\bigcirc	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	ρ	Observé / mesuré	non
Fenêtre 4 Nord	d'étanchéité Type de vitrage	۵	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\wp	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	Ω	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\bigcirc	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	0,81 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 12 Est
	Orientation des baies	Q	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Type de vitrage	Ω	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	٥	Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 5 Est	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<u>,</u>	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	٥	<u> </u>	au nu intérieur
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu interieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
	Avancée l (profondeur des masques proches)	P	Observé / mesuré	< 3 m
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°, 30 - 60°
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	0,16 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 12 Est
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Paroi en brique de verre creuse
Fenêtre 6 Est	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Type de masques preches	2		
	Type de masques proches Avancée l (profondeur des		Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	masques proches)	2	Observé / mesuré	< 3 m
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,4 m²
Fenêtre 7 Nord	Placement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Mur 9 Nord
	Orientation des baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Nord

Page 13/23 Dossier complet : 61 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
		2	•	Fenêtres battantes
	Type ouverture		Observé / mesuré	
	Type menuiserie Présence de joints	2	Observé / mesuré	Bois
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,16 m ²
	Placement	۵	Observé / mesuré	Mur 9 Nord
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints		<u> </u>	
	d'étanchéité	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non
Fenêtre 8 Nord	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	P	Observé / mesuré	non
Fenêtre 9 Sud	d'étanchéité Type de vitrage	2	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie Largeur du dormant	Ω	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesuré	15 - 30°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
_	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
W. M. 400 I	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Sud
Fenêtre 10 Sud	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
		-		

Page 14/23 Dossier complet: 62 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Type de vitrage	۵	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	٥	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	15 - 30°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 13 Est
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<u>Q</u>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<u> </u>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
- 4	Présence de joints d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
Fenêtre 11 Nord	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	2	Observé / mesuré	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 13 Est
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	٥	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	٥	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	۵	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	٥	Observé / mesuré	non
Fenêtre 12 Nord	d'étanchéité	2	·	
	Type de vitrage Positionnement de la		Observé / mesuré	simple vitrage
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Ω	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\wp	Observé / mesuré	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	0,72 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 10 Nord
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 13 Nord	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie	~	observe / mesule	ър. о оп

Page 15/23 Dossier complet: 63 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Type de masques proches	۵	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques proches			
	Type de masques lointains	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,35 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 4 Sud
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
- 4	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 14 Sud	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesuré	0 - 15°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,75 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
F	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 15 Sud	Présence couche peu émissive	<u>,</u>	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	٥	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	au nu meneur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	Q	Observé / mesuré	< 3 m
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesuré	60 - 90°, 0 - 15°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,54 m²
	Placement	Q	Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	≤ 75°
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 16 Nord	Présence de joints d'étanchéité	Q	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	۵	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant 	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie	,-		·

Page 16/23 Dossier complet: 64 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
		<u></u>	Observé / mesuré	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Type de masques lointains		-	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	2,2 m²
	Placement	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Mur 9 Nord
	Orientation des baies	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	۵	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
Porte-fenêtre 1 Nord	Type de vitrage	۵	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	<u> </u>	Observed American	Los E and
	menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	۵	Observé / mesuré	1,58 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 10 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	۵	Observé / mesuré	Bois
Porte-fenêtre 2 Nord	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
Porte-lelletre 2 Nord	d'étanchéité Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	\wp	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	2,2 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte 1	Type de porte	Q	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	1,69 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte 2	Type de porte	P	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Positionnement de la		•	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	P	Observé / mesuré	1,69 m²
5 0	Placement	۵	Observé / mesuré	Mur 5 Sud
Porte 3	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	P	Observé / mesuré	Porte simple en bois
		•	·	•

Page 17/23 Dossier complet: 65 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Type de porte	\wp	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		·	
	menuiserie	<u> </u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	Ω	Observé / mesuré	1,54 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 14 Est
	Type de local adjacent	Ω	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte 4	Type de porte	ρ	Observé / mesuré	Porte avec moins de 30% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre 1 Sud
	Type isolation	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	non isolé
Dont Thousand	Longueur du PT	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	5.6 m
Pont Thermique 1	Largeur du dormant	<u> </u>	·	<u> </u>
	menuiserie Lp	<u> </u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<u>Q</u>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<u> </u>	Observé / mesuré	Mur 8 Nord / Fenêtre 2 Nord
	Type isolation	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 2	Longueur du PT Largeur du dormant	Ω	Observé / mesuré	5,2 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	Observé / mesuré	Mur 8 Nord / Fenêtre 3 Nord
	Type isolation	Q	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 3	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\bigcirc	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	Observé / mesuré	Mur 8 Nord / Fenêtre 4 Nord
	Type isolation	Q	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 4	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	3 m
·	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	Mur 12 Est / Fenêtre 5 Est
	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 5	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	3,6 m
i one moninque o	Largeur du dormant	٥	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp			<u> </u>
	Position menuiseries	<u> </u>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 9 Nord / Fenêtre 7 Nord
	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 6	Longueur du PT Largeur du dormant	2	Observé / mesuré	4,8 m
	menuiserie Lp	<u> </u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 9 Nord / Fenêtre 8 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 7	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	1,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
Don't There-! C	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 9 Sud
Pont Thermique 8	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 66 / 166

	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
-	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 10 Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 9	Longueur du PT	<u> </u>	Observé / mesuré	4 m
ront mennique 7	Largeur du dormant	<u> </u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp		·	·
	Position menuiseries	<u>Q</u>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Mur 13 Est / Fenêtre 11 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 10	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 13 Est / Fenêtre 12 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 11	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4 m
•	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
		$\frac{\alpha}{\rho}$	Observé / mesuré	
	Type de pont thermique	<u></u>	•	Mur 10 Nord / Fenêtre 13 Nord
	Type isolation	<u> </u>	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 12	Longueur du PT Largeur du dormant	<u> </u>	Observé / mesuré	3,6 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Fenêtre 14 Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
Pont Thermique 13	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 15 Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
Pont Thermique 14	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	3,5 m
,	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	$\frac{\alpha}{\rho}$	Observé / mesuré	Mur 9 Nord / Porte-fenêtre 1 Nord
		$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	non isolé
Bank What I I I I I	Type isolation Longueur du PT	<u></u>	Observé / mesuré	5,4 m
Pont Thermique 15	Largeur du dormant	•	<u> </u>	<u> </u>
	menuiserie Lp	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 10 Nord / Porte-fenêtre 2 Nord
	Type isolation	۵	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 16	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Porte 1
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 17	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp		•	
Dont Therminus 40	Position menuiseries	<u>Q</u>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 18	Type de pont thermique	\wp	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Porte 2

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Type isolation	Observé / me	suré non isolé
	Longueur du PT	Observé / me	suré 4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / me	suré Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / me	suré au nu intérieur
	Type de pont thermique	Observé / me	suré Mur 5 Sud / Porte 3
	Type isolation	Observé / me	suré non isolé
Pont Thermique 19	Longueur du PT	Observé / me	suré 4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / me	suré Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / me	suré au nu intérieur
	Type de pont thermique	Observé / me	suré Mur 14 Est / Porte 4
	Type isolation	Observé / me	suré inconnue
Pont Thermique 20	Longueur du PT	Observé / me	suré 4,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / me	suré Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / me	suré au nu intérieur
	Type PT	Observé / me	suré Mur 1 Sud / Plancher
Pont Thermique 21	Type isolation	Observé / me	suré non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / me	suré 5,5 m
	Type PT	Observé / me	suré Mur 5 Sud / Plancher
Pont Thermique 22	Type isolation	Observé / me	suré non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / me	suré 2,3 m
	Туре РТ	Observé / me	suré Mur 6 Sud / Plancher
Pont Thermique 23	Type isolation	Observé / me	suré non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / me	suré 2 m
	Type PT	Observé / me	suré Mur 7 Sud / Plancher
Pont Thermique 24	Type isolation	Observé / me	suré non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / me	suré 4,9 m
	Туре РТ	Observé / me	suré Mur 8 Nord / Plancher
Pont Thermique 25	Type isolation	Observé / me	suré non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / me	suré 5,6 m
	Type PT	Observé / me	Suré Mur 9 Nord / Plancher
Pont Thermique 26	Type isolation	Observé / me	suré non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / me	suré 4,4 m
	Туре РТ	Observé / me	suré Mur 11 Est / Plancher
Pont Thermique 27	Type isolation	Observé / me	suré non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / me	9,8 m
	Type PT	Observé / me	
Pont Thermique 28	Type isolation	Observé / me	
	Longueur du PT	Observé / me	<u> </u>
	Type PT	Observé / me	
Pont Thermique 29	Type isolation	Observé / me	
	Longueur du PT	Observé / me	
	Type PT	Observé / me	
Pont Thermique 30	Type isolation	Observé / me	
	Longueur du PT	Observé / me	suré 8,7 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	Q	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	Q	Observé / mesuré	2005 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 68 / 166

	Logement Traversant	Ω	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage avec appoint (insert/poêle bois/biomasse) et
	chauffage	2	Observé / mesuré	chauffage électrique dans la salle de bain
	Surface chauffée Nombre de niveaux desservis	2	Observé / mesuré	68,43 m² 1
			<u> </u>	GPL - Chaudière GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	2015
	Année installation générateur	2	Observé / mesuré	2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	2	Observé / mesuré	GPL
	Type de combustible GPL	<u> </u>	Observé / mesuré	GPL
	Cper (présence d'une ventouse)	ρ	Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	\wp	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	\wp	Observé / mesuré	oui
Chauffage 1	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Q	Observé / mesuré	oui
· ·	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	۵	Observé / mesuré	non
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Bois - Poêle à bois (bûche) installé entre 1990 et 2004
	Année installation générateur	P	Observé / mesuré	1990 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Bois
	Type de combustible bois	ρ	Observé / mesuré	Bûches
	Type émetteur	P	Observé / mesuré	Radiateur bitube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	P	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	P	Observé / mesuré	Inconnue
	Chauffage électrique dans la	ρ	Observé / mesuré	Radiateur électrique à fluide caloporteur (modélisé comme un radiateur
	salle de bain (§9.4) Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	à accumulation) central
	Equipement intermittence	<u>,</u>	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Type d'installation de	٥	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	chauffage		·	
	Surface chauffée	<u>Q</u>	Observé / mesuré	88 m² Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008
	Type générateur	<u> </u>	Observé / mesuré	et 2014
	Année installation générateur	<u> </u>	Observé / mesuré	2014 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage 2	Energie utilisée	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	<u>Q</u>	Observé / mesuré	PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014
	Année installation émetteur Surface chauffée par	Ω	Observé / mesuré	Inconnue
	l'émetteur	ρ	Observé / mesuré	88 m²
	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	ρ	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Type d'installation de chauffage	P	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	Q	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	Avant 1948
	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
Chauffage 3	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	\bigcirc	Observé / mesuré	45 m²
	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	P	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	1
	Type générateur	P	Observé / mesuré	GPL - Chaudière GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et
	Année installation générateur	<u>,</u>	Observé / mesuré	2015 2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire 1	Energie utilisée	2	Observé / mesuré	GPL
	Type de combustible GPL	2	Observé / mesuré	GPL
	Type production ECS	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Type production Los	~	observe / mesure	onwaringo ot 200

Page 21/23 Dossier complet: 69 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Présence d'une veilleuse	\wp	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement		Observé / mesuré	oui
Présence ventilateur / dispositif circulation air circuit combustion		۵	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	instantanée
	Nombre de niveaux desservis	ρ	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire 2	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
Eau chaude sanitaire 2	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	oui
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	X	Valeur par défaut pénalisante	200 L
	Système	P	Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
Refroidissement	Surface habitable refroidie	P	Observé / mesuré	88 m²
	Année installation équipement	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES Tél.: 0562420315 - N°SIREN: 822008173 - Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME 2365E4303861S



Page 22/23 Dossier complet: 70 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319



Attribué à **MOUREAUX Grégory**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Rétérences des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	10/10/2018	09/10/2023
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtim ent et les critères d'accréditation des organismes de certification	10/10/2018	09/10/2023
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	28/04/2020	27/04/2025
DPE sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/09/2020	21/04/2027
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques realisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	22/04/2020	21/04/2025
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/03/2020	09/03/2027

Date: 22/09/2020 Numéro de certificat : 8128028

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France



Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

Page 23/23 Dossier complet: 71 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

Audit énergétique

Date de visite : 11/12/2023 Etabli le: 13/12/2023

Valable jusqu'au : 12/12/2028

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.

> Adresse: 10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST



Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : Avant 1948 Surface habitable: 201,43 m²

Nombre de niveaux : 2

Propriétaire : M. et

Adresse: 10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST

N°cadastre: B 198, B 389, B 391, B 386, B 384

Altitude: 518 m

Département : Hautes Pyrénées (65)



Etat initial du logement



Scénarios de travaux en un clin d'œil p.10

Scénario 1 « rénovation en une fois »

Parcours de travaux en une seule étape p.12







Scénario 2 « rénovation par étapes »

Parcours de travaux par étapes p.16















Scénario 3 « rénovation en une fois » Option PAC Hybride Air/Eau - Gaz à condensation p.23









Les principales phases du parcours de rénovation énergétique p.27



Lexique et définitions

Informations auditeur

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES

tel: 0562420315

N°SIRET: 82200817300012

Auditeur: MOUREAUX Grégory

Email: direction@ab-diagnostics.fr

N° de certification: 18618716

Organisme de certification : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION France

Nom du logiciel : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]



Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

> SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 72 / 166



Objectifs de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.







Cet audit énergétique réglementaire est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique F ou G, conformément à la Loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).

Cet audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant d'atteindre une performance énergétique et environnementale de classe A ou B (sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales). Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?



Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Vivre dans un logement de qualité

→ Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air!



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos logements en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone!



Donner de la valeur à votre bien

En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années



Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Louer plus facilement votre bien

- → Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement votre bien, en valorisant la qualité du logement et la maîtrise des charges.
- → Vous vous prémunissez également de la future interdiction de location des passoires thermiques.
- → Critère énergétique pour un logement décent :
 - 1er janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m2/an
 - 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F
 - 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E

- 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D

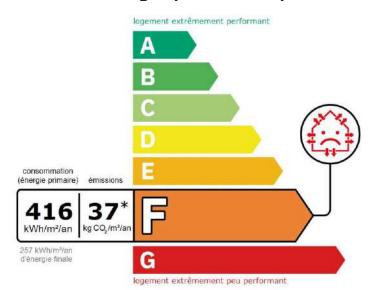
SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 73 / 166



État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement mêmes. Référence ADEME du DPE: 2365E4303861S

Performance énergétique et climatique actuelle du logement



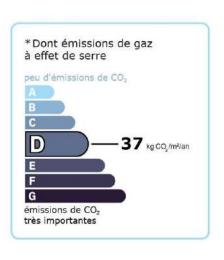
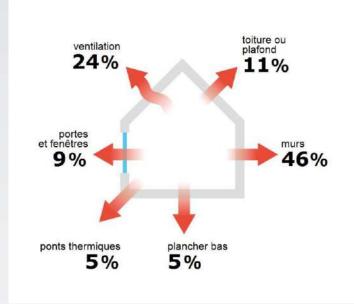


Schéma de déperdition de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation



Page 3/42 Dossier complet: 74 / 166

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319



Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWhEP/m²/an

		\Diamond	*			
usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	♦ GPL 90 _{EP} (90 _{EF}) ➤ Bois 38 _{EP} (38 _{EF}) • Electrique 249 _{EP} (108 _{EF})	♦ GPL 8EP (8EF) • Electrique 19EP (8EF)	FElectrique 1 _{EP} (0 _{EF})	F Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	Felectrique 8 _{EP} (4 _{EF})	417 _{EP} (258 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 5 390 € à 7 340 €	de 400 € à 570 €	de 0 € à 10 €	de 50 € à 80 €	de 100 € à 140 €	de 5 940 € à 8 140 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour. (153 l par jour).

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe) *Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris) Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Scénario d'occupation modélisé

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Observations de l'auditeur

Maison incluant 2 gites

Page 4/42 Dossier complet : 75 / 166

Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
Nombre de niveaux	2
Nombre de pièces	RDC Habitation : 4 pièces, R+1 Habitation : 5 pièces, RDC gites : 4 pièces, R+1 gites : 5 pièces, R+2 gites : 3 pièces, R+2 Habitation : 1 pièces, Annexe : 3 pièces, Parties extérieures : 1 pièces
Description des pièces	RDC Habitation: Séjour 1, Cuisine 1, Dégagement 1, Salle de bains 1 R+1 Habitation: Palier, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4 RDC gites: Entrée, Cuisine / Séjour 1, Salle d'eau 1, Chambre 1 R+1 gites: Cuisine / Séjour 2, Chambre 2, Chambre 3, Salle d'eau 2, Terrasse R+2 gites: Mezzanine, Faux combles 1, Faux combles 2 R+2 Habitation: Combles Annexe: Atelier, Garage, Grenier Parties extérieures: Jardin
Commentaires	Néant

Page 5/42 Dossier complet: 76 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : G



A		
☐ Murs	Description	Isolation
Mur 1 Sud	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 2 Sud	Inconnu (à structure lourde) donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 3 Sud	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 4 Sud	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 5 Sud	Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 6 Sud	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 7 Sud	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 8 Nord	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 9 Nord	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 10 Nord	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 11 Est	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 12 Est	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 13 Est	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 14 Est	Inconnu (à structure lourde) donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 15 Ouest	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 16 Ouest	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 17 Ouest	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
☐ Planchers	Description	Isolation
Plancher	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
△ Toitures	Description	Isolation
Plafond 1	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (1 cm)	insuffisante
Plafond 2	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure (40 cm)	très bonne
Plafond 3	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure (20 cm)	bonne

Page 6/42 Dossier complet : 77 / 166

Plafond 4	Plafond sous solives métalliques non isolé donnant sur un comble fortement ventilé	insuffisante
	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec fermeture sans ajours en position déployée Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm Paroi en brique de verre creuse, Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec fermeture isolée sans ajours en position déployée Fenêtres oscillantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm	insuffisante
Portes-fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage et volets battants bois (tablier > 22mm) Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage	insuffisante
Portes	Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Porte(s) bois avec moins de 30% de vitrage simple	insuffisante

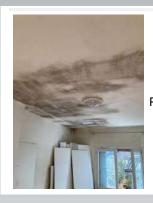
Page 7/42 Dossier complet: 78 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319



Vue	Vue d'ensemble des équipements					
Туре	d'équipement	Description				
	Chauffage	Chaudière individuelle GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et 2015 avec en appoint un poêle à bois (bûche) installé entre 1990 et 2004 et dans la salle de bain un radiateur électrique à fluide caloporteur (modélisé comme un radiateur à accumulation) régulée. Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014 avec programmateur avec réduit (système individuel) Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)				
₽,	Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L				
*	Climatisation	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split				
4	Ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012				
	Pilotage	Sans système d'intermittence Avec intermittence centrale avec minimum de température				

Pathologies / Caractéristiques architecturales, patrimoniales et techniques

Photo	Description	Conseil
	Présence de fissures en façades.	Se rapprocher d'un expert afin de déterminer les causes et actions à mettre en œuvre afin de garantir l'intégrité du bâti.
	Présence de fissures en façades.	Se rapprocher d'un expert afin de déterminer les causes et actions à mettre en œuvre afin de garantir l'intégrité du bâti.



Présence d'humidité sur le plafond de plusieurs pièces

Faire appel à un spécialiste pour analyser et corriger l'humidité persistante avant de prévoir les travaux d'isolation

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 80 / 166



Scenarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scenarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale (conso. en kWhEP/m2/an et émissions en kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
Avant travaux	446 27 6		.	De 5 940 €	
	416 37		(S) Insuffisant	à 8 140 €	
Scénario 1 « rénovation en	une fois » (détails p.1	2)			
Isolation des murs Isolation de la toiture Remplacement des menuiseries extérieures Installation d'une pompe à chaleur Installation d'une pompe à chaleur air/eau Modification du système d'ECS Changement du système de	53 1 A	- 87 % (-363 kWhEP/m²/an)	© Bon	de 670 € à 1 000 €	≈ 99 400 €
Scénario 2 « rénovation pa	r étapes » (détails p.1	6)			
Première étape : • Isolation des murs • Isolation de la toiture	172 15 C	- 59 % (-245 kWhEP/m²/an)	(2) Insuffisant	de 2 470 € à 3 460 €	≈ 50 200 €
Deuxième étape : • Remplacement des menuiseries extérieures • Changement du système de ventilation	112 10 C	- 73 % (-304 kWhEP/m²/an)	⊙ Bon	de 1 640 € à 2 350 €	≈ 24 300 €
Troisième étape : Installation d'une pompe à chaleur Installation d'une pompe à chaleur air/eau Modification du système d'ECS	53 1 A	- 87 % (-363 kWhEP/m²/an)	⊙ Bon	de 670 € à 1 000 €	≈ 24 800 €

Page 10/42 Dossier complet : 81 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

Scénario 3 « rénovation en une fois » (détails p.23) Première étape : Isolation des murs • Isolation de la toiture • Remplacement des menuiseries extérieures • Installation d'une pompe à de 910 € - 86 % O Bon 56 A ≈ 106 900 € chaleur à 1 340 € (-360 kWhEP/m²/an) • Modification du système de chauffage • Modification du système d'ECS • Changement du système de ventilation

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 82 / 166

^{*} Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scenario 1 « rénovation en une fois »

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

Aides nationales:

Ma Prime Rénov - Sortie de passoire **Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ)** Certificats d'Economie d'Energie (CEE) Ma Prime Rénov - Rénovation Globale Ma Prime Rénov - Bonus BBC

Aides locales:

d'autres aides locales peuvent être disponibles sur https://www.anil.org/

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov': france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov': email@france-renov.gouv.fr

tel: 08 08 80 07 00

X	Détail des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
\triangle	Mur Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. (R > 4,5 m².K/W)	16 477 €
\triangle	Plafond Isolation des Plafonds par l'intérieur. Avant d'isoler un plafond, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. (R > 7,5 m².K/W) Isolation des plafonds par l'extérieur. (R > 7,5 m².K/W)	5 435 €
û	Fenêtre Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. (Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	16 227 €
û	Porte Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. (Uw = 1,3 W/m².K) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	5 696 €
	Chauffage Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau) Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. (SCOP = 4) Réseau de distribution chauffage et radiateurs	21 848 €
Ę,	ECSanitaires Ballon ECS	3 000 €
45	Ventilation Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'etanchéité à l'air de l'enveloppe	2 420 €



Détail des travaux induits



Coût estimé

Page 12/42 Dossier complet: 83 / 166

Démontage/Remontage cuisine y compris plomberie et électricité Démontage/Remontage Salle d'eau y compris plomberie et électricité Travaux de modification des appareillages électriques sur murs isolés Mise en peinture murs isolés Mise en place échafaudage Modification emplacements des radiateurs sur murs isolés Consolidation fissures mur (chiffrage indicatif selon conclusions expert) Expertise pathologies bâtiment (fissures)

28 300 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maitrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

> Dossier complet : Page 13/42 84 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m2/an et kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
53 1 A	- 87 % (-363 kWhEP/m²/an) - 91 % (-234 kWhEF/m²/an)	- 95 % (-35 kgCO2/m²/an)	© Bon	de 670 € à 1 000 €	≈ 99 400 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques **Avant travaux** kWhEP/m²/an Après première -87% étape kWhEP/m²/an eau chaude chauffage refroidissement éclairage auxiliaires total usage sanitaire ₱ Electrique ₱ Electrique **∲** Electrique ₱ Electrique Electrique consommation d'énergie 38_{EP} (17_{EF}) 7_{EP} (3_{EF}) 0_{EP} (0_{EF}) 5EP (2EF) 3EP (1EF) (kWh/m²/an) 53_{EP} (23_{EF}) frais annuels de 40 € de 500 € de 90 € de 0 € de 60 € de 690 € d'énergie (fourchette à 690 € à 130€ à 10€ à 90 € à 60 € à 980 € d'estimation**)

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe) *Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Dossier complet: 85 / 166

^{**} Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

- Isolation du bâti
 - -Il est préconisé une isolation des murs (donnant sur l'extérieur) par l'intérieur en raison de l'architecture et de la structure "ancienne du bâti".
 - -Il est préconisé d'isoler les combles perdus non ou peu isolés sur placoplatre et montants métaliques.
 - -Il est préconisé d'isoler les plafonds sous rampants par l'intérieur.
 - -Il est préconisé l'installation de menuiseries double vitrage à isolation renforcée.
 - -Lors des changements de menuiseries, penser à prévoir des grilles d'aération hygroréglables dans les pièces "sèches", et ne pas en mettre dans les pièces "humides"
- En cas d'aménagement des combles et/ou de remplacement de la couverture, une isolation des rampants par l'extérieur pourra être envisagée.
- Une isolation des planchers bas donnant sur terre plein et sur sous-sol n'est pas préconisée à la vue des faibles économies réalisées afin d'éviter une perte de confort d'été.
- Systèmes de ventilation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire :
 - -La mise en place d'une VMC hygroB est préconisée afin de garantir et maitriser le renouvellement de l'air du logement, qui après isolation complète bénéficiera d'une plus grande étanchéité à l'air.
 - -L'installation d'une pompe à chaleur air/eau double service (chauffage et ECS) est préconisée après l'isolation du bâti afin de garantir un bon dimensionnement, de bons réglages et un rendement optimal.
 - -Prévoir un pilotage multi-zones.
 - -L'installation d'un seul système de chauffage et de production d'eau chaude est conseillée

23-12-10319 Page 15/42 Dossier complet : 86 / 166



Scenario 2 « rénovation par étapes »

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

aides nationales:

Ma Prime Rénov - Sortie de passoire Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ) Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

aides locales:

d'autres aides locales peuvent être disponibles sur https://www.anil.org/

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov': email@france-renov.gouv.fr tel: 08 08 80 07 00

X	Détail des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
\triangle	Mur Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. (R > 4,5 m².K/W)	16 477 €
\triangle	Plafond Isolation des Plafonds par l'intérieur. Avant d'isoler un plafond, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. (R > 7,5 m².K/W) Isolation des plafonds par l'extérieur. (R > 7,5 m².K/W)	5 435€
20	Détail des traveux induits	Coût estimé

	> 7,5 m ² .K/W) Isolation des plafonds par l'extérieur. (R > 7,5 m ² .K/W)			
X	Détail des travaux induits	©	Coût estimé (*TTC)	
	Démontage/Remontage cuisine y compris plomberie et électricité Démontage/Remontage Salle d'eau y compris plomberie et électricité Travaux de modification des appareillages électriques sur murs isolés Mise en peinture murs isolés Mise en place échafaudage Modification emplacements des radiateurs sur murs isolés Consolidation fissures mur (chiffrage indicatif selon conclusions expert) Expertise pathologies bâtiment (fissures)		28 300 €	

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maitrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

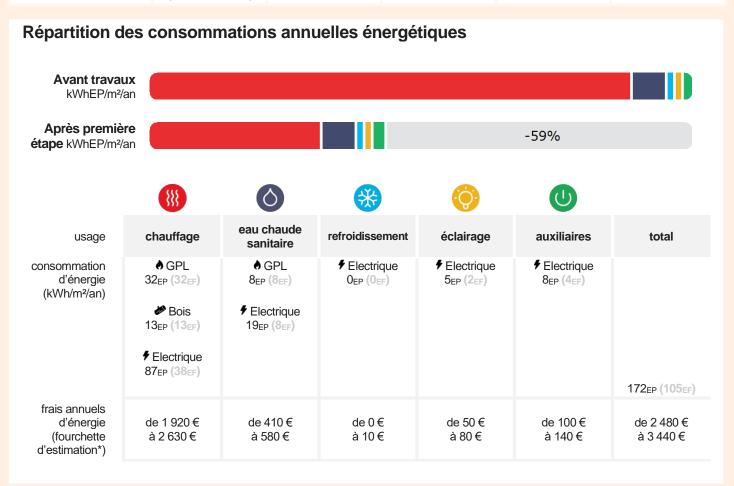
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

> Page 16/42 Dossier complet : 87 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m2/an et kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
172 15 C	- 59 % (-245 kWhEP/m²/an) - 59 % (-153 kWhEF/m²/an)	- 59 % (-22 kgCO2/m²/an)	(C) Insuffisant	de 2 470 € à 3 460 €	≈ 50 200 €



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe) *Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

319 Dossier complet: 88 / 166

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : -23-12-10319

^{**} Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scenario 2 « rénovation par étapes »

Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

aides nationales:

Ma Prime Rénov - Rénovation Globale Ma Prime Rénov - Sortie de passoire Ma Prime Rénov - Bonus BBC **Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ)** Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

aides locales:

d'autres aides locales peuvent être disponibles sur https://www.anil.org/

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits contactez France Rénov': email@france-renov.gouv.fr tel: 08 08 80 07 00

XX	Détail des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
û	Fenêtre Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. (Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	16 227 €
<u> </u>	Porte Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. (Uw = 1,3 W/m².K) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	5 696 €
4	Ventilation Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'etanchéité à l'air de l'enveloppe	2 420 €
X	Détail des travaux induits	© Coût estimé (*TTC)
	Aucun travaux induit chiffré	_

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maitrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

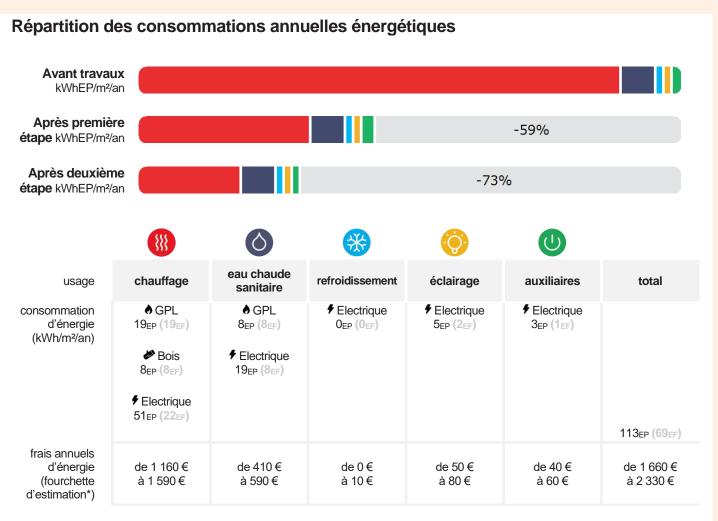
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

> Page 18/42 Dossier complet : 89 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m2/an et kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
112 10 0	- 73 % (-304 kWhEP/m²/an) - 73 % (-189 kWhEF/m²/an)	- 73 % (-27 kgCO2/m²/an)	⊙ Bon	de 1 640 € à 2 350 €	≈ 24 300 €



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe) *Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

12-10319 Page 19/42 Dossier complet : 90 / 166

^{**} Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scenario 2 « rénovation par étapes »

P Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

aides nationales:

 Ma Prime Rénov - Rénovation Globale Ma Prime Rénov - Sortie de passoire Ma Prime Rénov - Bonus BBC Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ) Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Aucun travaux induit chiffré

aides locales:

 d'autres aides locales peuvent être disponibles sur https://www.anil.org/ Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr tel : 08 08 80 07 00

XX	Détail des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
	Chauffage Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau) Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. (SCOP = 4) Réseau de distribution chauffage et radiateurs	21 848 €
÷	ECSanitaires Ballon ECS	3 000 €
%	Détail des travaux induits	Coût estimé (*TTC)

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maitrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

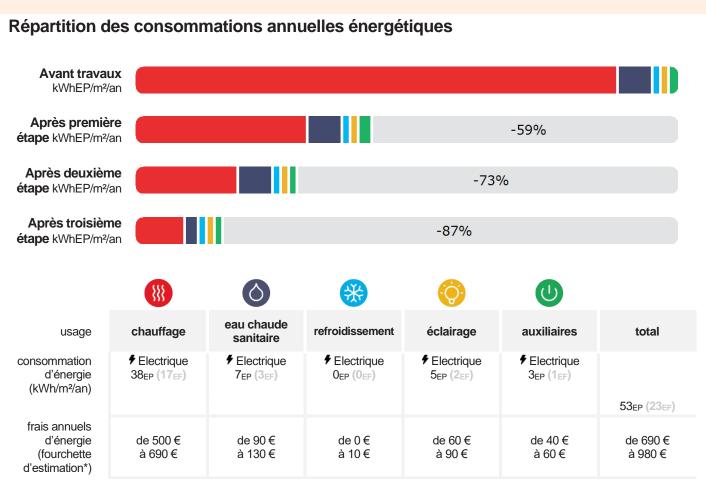
19 Page 20/42 Dossier complet : 91 / 166

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m2/an et kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
53 1 A	- 87 % (-363 kWhEP/m²/an) - 91 % (-234 kWhEF/m²/an)	- 95 % (-35 kgCO2/m²/an)	⊙ Bon	de 670 € à 1 000 €	≈ 24 800 €



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe) *Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Page 21/42 Dossier complet: 92 / 166

^{**} Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

- En étape 1: Isolation du bâti
 - -Il est préconisé une isolation des murs (donnant sur l'extérieur) par l'intérieur en raison de l'architecture et de la structure "ancienne du bâti".
 - -Il est préconisé d'isoler les combles perdus non ou peu isolés sur placoplatre et montants métaliques.
 - -Il est préconisé d'isoler les plafonds sous rampants par l'intérieur.
- En cas d'aménagement des combles et/ou de remplacement de la couverture, une isolation des rampants par l'extérieur pourra être envisagée.
- Une isolation des planchers bas donnant sur terre plein et sur sous-sol n'est pas préconisée à la vue des faibles économies réalisées afin d'éviter une perte de confort d'été.
- En étape 2: Isolation des menuiseries et changement de système de ventilation
 - -ll est préconisé l'installation de menuiseries double vitrage à isolation renforcée.
 - -La mise en place d'une VMC hygroB est préconisée afin de garantir et maitriser le renouvellement de l'air du logement, qui après isolation complète bénéficiera d'une plus grande étanchéité à l'air.
 - -Lors des changements de menuiseries, penser à prévoir des grilles d'aération hygroréglables dans les pièces "sèches", et ne pas en mettre dans les pièces "humides"
- En étape 3: Systèmes de chauffage et de production d'eau chaude :
 - -L'installation d'une pompe à chaleur air/eau double service (chauffage et ECS) est préconisée après l'isolation du bâti afin de garantir un bon dimensionnement, de bons réglages et un rendement optimal.
 - -Prévoir un pilotage multi-zones.
 - -L'installation d'un seul système de chauffage et de production d'eau chaude est conseillée



Scenario 3 « rénovation en une fois »

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

aides nationales:

Ma Prime Rénov - Sortie de passoire Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ) Certificats d'Economie d'Energie (CEE) Ma Prime Rénov - Rénovation Globale Ma Prime Rénov - Bonus BBC

aides locales:

d'autres aides locales peuvent être disponibles sur https://www.anil.org/

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov': france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov': email@france-renov.gouv.fr

tel: 08 08 80 07 00

×	Détail des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
\triangle	Mur Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. (R > 4,5 m².K/W)	16 477 €
\triangle	Plafond Isolation des Plafonds par l'intérieur. Avant d'isoler un plafond, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. (R > 7,5 m².K/W) Isolation des plafonds par l'extérieur. (R > 7,5 m².K/W)	5 435 €
û	Fenêtre Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. (Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	16 227 €
û	Porte Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. (Uw = 1,3 W/m².K) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	5 696 €
	Chauffage Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau) Remplacer le système de chauffage par une PAC Hybride air/eau et gaz à condensation double service chauffage et ECS. (SCOP = 4) Réseau de distribution chauffage et radiateurs	29 300 €
Ļ	ECSanitaires Ballon ECS	3 000 €
4	Ventilation Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'etanchéité à l'air de l'enveloppe	2 420 €



Détail des travaux induits



Coût estimé

Page 23/42 Dossier complet: 94 / 166

Démontage/Remontage cuisine y compris plomberie et électricité Démontage/Remontage Salle d'eau y compris plomberie et électricité Travaux de modification des appareillages électriques sur murs isolés Mise en peinture murs isolés Mise en place échafaudage Modification emplacements des radiateurs sur murs isolés Expertise pathologies bâtiment (fissures) Consolidation fissures mur (chiffrage indicatif selon conclusions expert)

28 300 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maitrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

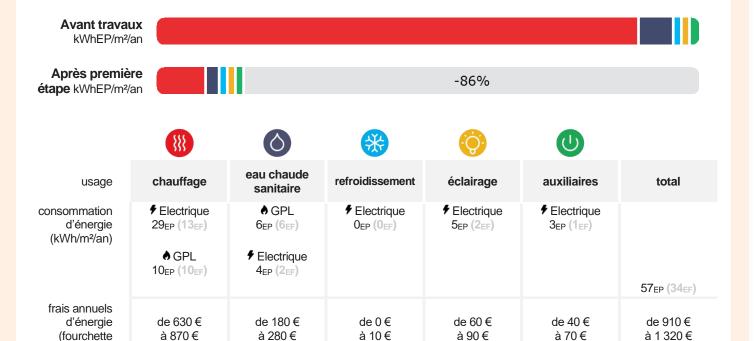
> Page 24/42 Dossier complet : 95 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m2/an et kg CO ₂ /m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
56 5 A	- 86 % (-360 kWhEP/m²/an) - 87 % (-224 kWhEF/m²/an)	- 85 % (-31 kgCO2/m²/an)	© Bon	de 910 € à 1 340 €	≈ 106 900 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

d'estimation*)

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe) *Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

19 Page 25/42 Dossier complet: 96 / 166

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

^{**} Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

- Isolation du bâti
 - -Il est préconisé une isolation des murs (donnant sur l'extérieur) par l'intérieur en raison de l'architecture et de la structure "ancienne du bâti".
 - -Il est préconisé d'isoler les combles perdus non ou peu isolés sur placoplatre et montants métaliques.
 - -Il est préconisé d'isoler les plafonds sous rampants par l'intérieur.
 - -Il est préconisé l'installation de menuiseries double vitrage à isolation renforcée.
 - -Lors des changements de menuiseries, penser à prévoir des grilles d'aération hygroréglables dans les pièces "sèches", et ne pas en mettre dans les pièces "humides"
- En cas d'aménagement des combles et/ou de remplacement de la couverture, une isolation des rampants par l'extérieur pourra être envisagée.
- Une isolation des planchers bas donnant sur terre plein et sur sous-sol n'est pas préconisée à la vue des faibles économies réalisées afin d'éviter une perte de confort d'été.
- Systèmes de ventilation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire :
 - -La mise en place d'une VMC hygroB est préconisée afin de garantir et maitriser le renouvellement de l'air du logement, qui après isolation complète bénéficiera d'une plus grande étanchéité à l'air.
 - -L'installation d'une pompe à chaleur hybride air/eau et gaz à condensation double service (chauffage et ECS) (étudiée dans cette simulation afin de palier aux périodes de grand froid et lever les réticences aux PAC) et préconisée après l'isolation du bâti afin de garantir un bon dimensionnement, de bons réglages et un rendement optimal.
 - -Prévoir un pilotage multi-zones.
 - -L'installation d'un seul système de chauffage et de production d'eau chaude est conseillée.

Dossier complet : 97 / 166



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- → Inspirez-vous des propositions de travaux en page 5 de ce document.



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

Demande d'aides financières

- → MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- → II existe d'autres aides en fonction de votre situation.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'aides:

france-renov.gouv.fr/aides/simulation

Créez votre compte MaPrimeRénov': maprimerenov.gouv.fr/prweb





Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :

www2.sgfgas.fr/etablissements-affilies



Égalité

Fraternité





Recherche des artisans et demandes de devis

- Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur interne.
- → Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu l'Environnement).
- → Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé toutes les aides.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici:

france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

Validation des devis et demandes d'aides

→ Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- → Lancement et suivi des travaux
- → Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.
- → Si vous ne faîtes pas appel à une maitrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent.

Réception des travaux

→ Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.

Page 27/42 Dossier complet : 98 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : -12-10319



Lexique et définitions

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre a minima la classe B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire). Par dérogation, dans le cas de bâtiments présentant des caractéristiques architecturales ou patrimoniales, la rénovation énergétique performante correspond alors au saut de 2 classe DPE et au traitement des 6 postes de travaux précités. (17°bis de l'article L. 111-1 du CCH).

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective. (décret n°2022-510 du 8 avril 2022)

DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un document qui vise principalement à évaluer le niveau de performance de votre logement, à travers l'estimation de sa consommation conventionnelle en énergie et ses émissions associées de gaz à effet de serre.

Neutralité carbone

La neutralité carbone consiste à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Elle constitue l'objectif visé par les Accords de Paris sur le Climat à l'horizon 2050. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO2, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Déperdition de chaleur

Perte de chaleur du bâtiment

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pompe à chaleur air/air

Equipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de votre logement en diffusant de l'air chaud. L'air est diffusé par les ventilo-convecteurs.

Isolation des murs par l'intérieur

L'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation sur les parois intérieures du bâtiment, contre les éléments de structure, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement). Le but est de supprimer les déperditions de chaleur. Un procédé d'isolation est constitué de l'association d'un matériau isolant et de dispositifs de fixation et de protection (tels que des revêtements, parements, membranes continues si nécessaire) contre des dégradations liées à son exposition aux environnements extérieurs et intérieurs (telles que le rayonnement solaire, le vent, la pluie, la neige, les chocs, l'humidité, le feu), en conformité avec les règles de l'art.

Isolation des parois vitrées

Plusieurs techniques existent pour isoler les parois vitrées de votre logement. Il est possible de remplacer le simple vitrage existant par un double vitrage, d'installer un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, de changer la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin de remplacer entièrement la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonneries. Dans ces deux derniers cas, le respect d'une résistance thermique minimale supposera d'équiper a minima les fenêtres installées d'un double vitrage.

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 100 / 166



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document.

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1] Référence de l'audit : 23-12-10319 Date de visite du bien : 11/12/2023

Invariant fiscal du logement : N/A

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement de l'audit : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : B 198, B 389, B 391, B 386, B 384

Justificatifs fournis pour établir l'audit :

Informations société: SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES Tél.: 0562420315 - N°SIREN: 822008173 - Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Liste des documents demandés et non remis :

Plans du logement

Plan de masse

Taxe d'habitation

Relevé de propriété

Notices techniques des équipements

Permis de construire

Factures de travaux

Photographies des travaux

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	65 Hautes Pyrénées
Altitude	淡	Donnée en ligne	518 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	\approx	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	Q	Observé / mesuré	201,43 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,8 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	11,25 m ²
	Type de local adjacent	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Sud	Matériau mur	Q	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Q	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	6,81 m ²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 2 Cud	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
Mur 2 Sud	Isolation	\wp	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	Umur0 (paroi inconnue)	×	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	38,8 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 3 Sud	Matériau mur	Q	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Q	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	non
Mur 4 Sud	Surface du mur	P	Observé / mesuré	6,49 m²

Page 30/42 Dossier complet : 101 / 166 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319

	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	۵	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	inconnue
	Année de	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	construction/rénovation Surface du mur	$\frac{}{}$	Observé / mesuré	3,09 m²
		$\frac{2}{2}$		l'extérieur
Mur 5 Sud	Type de local adjacent		Observé / mesuré	
Mur 5 Sua	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	<u>Q</u>	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	<u>Q</u>	Observé / mesuré	5,73 m ²
	Type de local adjacent	<u> </u>	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 6 Sud	Matériau mur	<u> </u>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	٩	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	Ω	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	Ω	Observé / mesuré	11,72 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 7 Sud	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	13,14 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 8 Nord	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	8,46 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 9 Nord	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	29,22 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 10 Nord	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	27,41 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 11 Est	Matériau mur	۵	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	3,68 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 12 Est	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	24,28 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 13 Est	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	30,38 m²
Mur 14 Est		<u> </u>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Type de local adjacent	<u>ر</u>	Observe / mesure	I CAICHEUI

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 102 / 166

	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation Année de	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	construction/rénovation	X	Valeur par défaut	Avant 1948
	Umur0 (paroi inconnue)	X	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	4,65 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 15 Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	24,39 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 16 Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	4 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 17 Ouest	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	2	Observé / mesuré	102,04 m ²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un terre-plein
		2	Observé / mesuré	non isolé
	Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment			
Plancher	déperditif Surface plancher bâtiment	2	Observé / mesuré	44,36 m
	déperditif	ρ	Observé / mesuré	102,04 m²
	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	P	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	64,46 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 1	Type de ph	P	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	1 cm
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	51,83 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	51,83 m²
	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	65 m²
Plafond 2	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	P	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	٥	Observé / mesuré	40 cm
	Surface de plancher haut	۵	Observé / mesuré	12,66 m ²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	2	Observé / mesuré	51,83 m ²
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	65 m ²
Plafond 3		۵	Observé / mesuré	non isolé
	Etat isolation des parois Aue	<u> </u>	Observé / mesuré	
	Type de ph	2		Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	20 cm
		\mathcal{Q}	Observé / mesuré	8 m²
	Surface de plancher haut	<u> </u>		
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
Plafond 4	Type de local adjacent Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	8 m²
Plafond 4	Type de local adjacent	ρ		

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 103 / 166

	Type de ph	2	Observé / mesuré	Plafond sous solives métalliques
	Isolation	$\frac{1}{\rho}$	Observé / mesuré	non
	Surface de baies	٥	Observé / mesuré	1,92 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<u></u>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	<u>ر</u> ۵		
Fenêtre 1 Sud	d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage Positionnement de la	2	Observé / mesuré	simple vitrage
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°, 0 - 15°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	1,6 m ²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 8 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non
Fenêtre 2 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	0,5 m²
	Placement	Q	Observé / mesuré	Mur 8 Nord
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
Fenêtre 3 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	٥	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	۵	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
		$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	
	Type de masques proches Type de masques lointains	<u> </u>	Observé / mesuré	Absence de masque proche Masque non homogène
	Hauteur a (°)	<u>ر</u> ۵	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	<u></u>	Observé / mesuré	0.5 m ²
	Placement	$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	Mur 8 Nord
	Orientation des baies	$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	Nord
Fonêtro 4 Novel		<u>ر</u> ۵	Observé / mesuré	vertical
Fenêtre 4 Nord	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type ouverture Type menuiserie	۵	Observé / mesuré	Penetres pattantes Bois
	Présence de joints			
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 104 / 166

	Typo do vitrogo	۵	Observé / mesuré	aimple vitrage
	Type de vitrage Positionnement de la			simple vitrage
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\wp	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	\wp	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	0,81 m²
	Placement	Q	Observé / mesuré	Mur 12 Est
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Q	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	Q	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
F	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 5 Est	Présence couche peu	2	Observé / mesuré	non
	émissive			
	Gaz de remplissage Positionnement de la	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Air
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
	Avancée I (profondeur des masques proches)	\wp	Observé / mesuré	< 3 m
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	Q	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°, 30 - 60°
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	0,16 m²
	Placement	Q	Observé / mesuré	Mur 12 Est
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Paroi en brique de verre creuse
Fenêtre 6 Est	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Type de masques proches	<u>.</u>	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée I (profondeur des	2	Observé / mesuré	< 3 m
	masques proches)	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	
	Type de masques lointains			Masque non homogène
	Hauteur a (°)	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°
	Surface de baies	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	1,4 m²
	Placement	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Mur 9 Nord
	Orientation des baies	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie Présence de joints	ρ	Observé / mesuré	Bois
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
Fenêtre 7 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
i eneue / NUIU	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	60 - 90°
Fenêtre 8 Nord	Surface de baies	2		
renetre 8 NOTO	Surface de dales	رر	Observé / mesuré	0,16 m²

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 105 / 166

	Placement	Q	Observé / mesuré	Mur 9 Nord
	Orientation des baies	۵	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Q	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	۵	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints	٥	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité	2		
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air Présence couche peu	<u>Q</u>	Observé / mesuré	16 mm
	émissive	Ω	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	\wp	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	1 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	Q	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Q	Observé / mesuré	non
Fenêtre 9 Sud	Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	٥	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type velete		Observé / mesuré	<u> </u>
	Type volets	2		Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	<u>Q</u>	Observé / mesuré	15 - 30°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	Surface de baies	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	1 m ²
	Placement	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<u>Q</u>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie Présence de joints	ρ	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 10 Sud	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	15 - 30°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1 m ²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 13 Est
Fenêtre 11 Nord	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	ρ	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
)L			· , - ····-g-

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 106 / 166

	Positionnement de la			
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Q	Observé / mesuré	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 13 Est
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<u>,</u>	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
Fenêtre 12 Nord	d'étanchéité Type de vitrage	2	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	<u> </u>		
	menuiserie Largeur du dormant	$\frac{Q}{2}$	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie	<u> </u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<u> </u>	Observé / mesuré	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	Ω	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,72 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 10 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non
Familian 42 Name	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 13 Nord	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	۵	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	<u>,</u>	Observé / mesuré	1,35 m²
	Placement	<u>,</u>	Observé / mesuré	Mur 4 Sud
	Orientation des baies	<u>,</u>	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	۵	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	<u>.</u>	Observé / mesuré	non
Fenêtre 14 Sud	d'étanchéité Type de vitrage	٥	Observé / mesuré	double vitrage
1 0.1011 0 17 Oud	Epaisseur lame air	۵	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu	٥	Observé / mesuré	non
	émissive Gaz de remplissage	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	Ω	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant			
	menuiserie	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	٩	Observé / mesuré	Masque homogène

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 107 / 166

	Hauteur a (°)	Ω	Observé / mesuré	0 - 15°
	Surface de baies	<u></u>	Observé / mesuré	0.75 m ²
Fenêtre 15 Sud	Placement	Ω	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies	<u> </u>	Observé / mesuré	Sud
		<u> </u>		
	Inclinaison vitrage	<u>م</u> ۵	Observé / mesuré Observé / mesuré	vertical Fenêtres battantes
	Type ouverture		Observé / mesuré	
	Type menuiserie Présence de joints	$\frac{Q}{Q}$		Bois
	d'étanchéité	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<u> </u>	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée I (profondeur des masques proches)	ρ	Observé / mesuré	< 3 m
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°, 0 - 15°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,54 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	≤ 75°
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non
Fenêtre 16 Nord	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	2,2 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 9 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
Porte-fenêtre 1 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°
Porte-fenêtre 2 Nord	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,58 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 10 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 108 / 166

	Type ouverture	Q	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	P	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	Ω	Observé / mesuré	
	menuiserie	•		Lp: 5 cm
	Type de masques proches	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de porte	<u>Q</u>	Observé / mesuré	2,2 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Type de local adjacent	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	l'extérieur
Porte 1	Nature de la menuiserie	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte Présence de joints	2	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	d'étanchéité Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	non
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	Q	Observé / mesuré	1,69 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte 2	Type de porte	Q	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	P	Observé / mesuré	1,69 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte 3	Type de porte	Q	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Surface de porte	<u>,</u>	Observé / mesuré	1,54 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 14 Est
	Type de local adjacent	٥	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	<u> </u>	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte 4	Type de porte	2	Observé / mesuré	Porte avec moins de 30% de vitrage simple
	Présence de joints	٥	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant			
	menuiserie	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre 1 Sud
B. V. Till.	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 1	Longueur du PT Largeur du dormant	2	Observé / mesuré	5,6 m
	menuiserie Lp	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Mur 8 Nord / Fenêtre 2 Nord
Pont Thermique 2	Type isolation	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non isolé
-	Longueur du PT Largeur du dormant	<u>Q</u>	Observé / mesuré	5,2 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 109 / 166

	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 8 Nord / Fenêtre 3 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 3	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	3 m
·	Largeur du dormant	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	Ω	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<u> </u>	Observé / mesuré	Mur 8 Nord / Fenêtre 4 Nord
	Type isolation	<u> </u>	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 4	Longueur du PT	۵	Observé / mesuré	3 m
r one morniquo 4	Largeur du dormant	<u> </u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	$\frac{1}{2}$	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	Mur 12 Est / Fenêtre 5 Est
	Type isolation	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 5	Longueur du PT	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	3,6 m
Font Mennique 5	Largeur du dormant	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp	•		<u> </u>
	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 9 Nord / Fenêtre 7 Nord
	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 6	Longueur du PT Largeur du dormant	<u>Q</u>	Observé / mesuré	4,8 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Ω	Observé / mesuré	Mur 9 Nord / Fenêtre 8 Nord
	Type isolation	<u> </u>	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 7	Longueur du PT Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	1,6 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 9 Sud
	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 8	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
-	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 10 Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 9	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 13 Est / Fenêtre 11 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 10	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	\wp	Observé / mesuré	Mur 13 Est / Fenêtre 12 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 11	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 10 Nord / Fenêtre 13 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 12	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	3,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
		-		

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 110 / 166

	Type de pont thermique	Ω	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Fenêtre 14 Sud
	Type isolation	<u></u>	Observé / mesuré	inconnue
Pont Thermique 13	Longueur du PT	<u>,</u>	Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant	<u></u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
		$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 15 Sud
	Type de pont thermique			
	Type isolation	2	Observé / mesuré	inconnue
Pont Thermique 14	Longueur du PT Largeur du dormant	<u>Q</u>	Observé / mesuré	3,5 m
	menuiserie Lp	Ω	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	Observé / mesuré	Mur 9 Nord / Porte-fenêtre 1 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 15	Longueur du PT	Ω	Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	\wp	Observé / mesuré	Mur 10 Nord / Porte-fenêtre 2 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 16	Longueur du PT	\wp	Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Porte 1
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 17	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<u>,</u>	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Porte 2
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 18	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Porte 3
	Type isolation	<u>,</u>	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 19	Longueur du PT	<u> </u>	Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant	<u> </u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
		$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	Mur 14 Est / Porte 4
	Type de pont thermique	<u>ر</u> ۵	Observé / mesuré	
Don't The	Type isolation	<u>ر</u> ۵		inconnue
Pont Thermique 20	Longueur du PT Largeur du dormant	<u> </u>	Observé / mesuré	4,5 m
	menuiserie Lp	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
Dank The code of	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plancher
Pont Thermique 21	Type isolation	<u> </u>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	5,5 m
B	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plancher
Pont Thermique 22	Type isolation	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<u>Q</u>	Observé / mesuré	2,3 m
	Type PT	$\frac{Q}{2}$	Observé / mesuré	Mur 6 Sud / Plancher
Pont Thermique 23	Type isolation	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<u>Q</u>	Observé / mesuré	2 m
Pont Thermique 24	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Plancher
·	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé / non isolé

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 111 / 166

	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,9 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 8 Nord / Plancher
Pont Thermique 25	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,6 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 9 Nord / Plancher
Pont Thermique 26	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,4 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 11 Est / Plancher
Pont Thermique 27	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	9,8 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 12 Est / Plancher
Pont Thermique 28	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	1,7 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 15 Ouest / Plancher
Pont Thermique 29	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	1,7 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 16 Ouest / Plancher
Pont Thermique 30	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	8,7 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\wp	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	ρ	Observé / mesuré	2005 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Ventilation	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	P	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	ρ	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage avec appoint (insert/poêle bois/biomasse) et chauffage électrique dans la salle de bain
	Surface chauffée	P	Observé / mesuré	68,43 m²
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	1
	Type générateur	Q	Observé / mesuré	GPL - Chaudière GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	GPL
	Type de combustible GPL	ρ	Observé / mesuré	GPL
	Cper (présence d'une ventouse)	P	Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	\wp	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
Chauffage 1	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	P	Observé / mesuré	oui
- Constant	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	۵	Observé / mesuré	non
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Bois - Poêle à bois (bûche) installé entre 1990 et 2004
	Année installation générateur	Q	Observé / mesuré	1990 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Bois
	Type de combustible bois	P	Observé / mesuré	Bûches
	Type émetteur	ρ	Observé / mesuré	Radiateur bitube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	ρ	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	P	Observé / mesuré	Inconnue
	Chauffage électrique dans la salle de bain (§9.4)	ρ	Observé / mesuré	Radiateur électrique à fluide caloporteur (modélisé comme un radiateur à accumulation)
	Type de chauffage	\wp	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	ρ	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 112 / 166

	Type d'installation de			
	chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	ρ	Observé / mesuré	88 m²
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2014 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage 2	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
ondanago 2	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014
	Année installation émetteur	\wp	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	\wp	Observé / mesuré	88 m²
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\wp	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Type d'installation de chauffage	\wp	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	Avant 1948
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
Chauffage 3	Type émetteur	P	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	P	Observé / mesuré	45 m²
	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	P	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	1
	Type générateur	P	Observé / mesuré	GPL - Chaudière GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	P	Observé / mesuré	2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	GPL
	Type de combustible GPL	\wp	Observé / mesuré	GPL
	Type production ECS	\wp	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
Eau chaude sanitaire 1	Présence d'une veilleuse	ρ	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	ρ	Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	instantanée
	Nombre de niveaux desservis	ρ	Observé / mesuré	1
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	P	Observé / mesuré	2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire 2	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	\wp	Observé / mesuré	oui
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	P	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	×	Valeur par défaut pénalisante	200 L
	Système	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
Refroidissement	Surface habitable refroidie	\wp	Observé / mesuré	88 m²
Kenouissement	Année installation équipement	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-12-10319 Dossier complet : 113 / 166



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 23-12-10319

Date du repérage : 11/12/2023 Heure d'arrivée : 10 h 00 Durée du repérage : 07 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, 10 aout 2015 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur. Norme méthologiques et modèles :

- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
- D'après la norme NF C 16-600 utilisée de manière volontaire. Les éléments de la norme qui feront l'objet d'un conflit, d'une contradiction ou impliquant une interprétation différente des éléments équivalents cités dans l'arrêté du 28 septembre 2017 précédemment cités, seront exclus du repérage ou utilisés à titre informatif ou descriptif. On peut citer sans être exhaustif les numéros d'articles, ou les libellés d'anomalies (inexistants dans l'arrêté).

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Habitation (maison individuelle)

Référence cadastrale : Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 198, B 389, B 391, B 386, B 384

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage :..... Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 3 (combles inclus)

Nb. de bâtiments : 2

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom :..... SELARL Tavieaux Moro-De La Selle

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Autre

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Adresse : 10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST

3. – Indentification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :.....PATHIER Dorian

Raison sociale et nom de l'entreprise :....... SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

Adresse:......34 Avenue Francis Lagardère

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT le 11/12/2023 jusqu'au 10/12/2030. (Certification de compétence C2150)

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Rapport Electricité : 1/8

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 114 / 166

AB Diagnostics

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 23-12-10319





4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu. L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie. × L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Anomalies avérées selon les domaines suivants : L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité. X Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre. × Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit. × La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire. × Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs. × Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage. Anomalies relatives aux installations particulières Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement. Piscine privée, ou bassin de fontaine Informations complémentaires

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Electricité: 2/8

Dossier complet: 115 / 166



Domaines	Anomalies
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins une connexion visible du conducteur de la liaison équipotentielle principale sur les éléments conducteurs n'assure pas un contact sûr et durable.
	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	La section des conducteurs de la canalisation alimentant le seul tableau n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms). (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)
	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
	L'isolant d'au moins un conducteur est dégradé.
	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V a.c. ou supérieure ou égale 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.
	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

6. – Avertissement particulier et informations complémentaires

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier: Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs: Tableau rdc gauche non demontable
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence <u>Point à vérifier :</u> Elément constituant la prise de terre approprié

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Electricité : 3/8

Dossier complet: 116 / 166

AB Diagnostics

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 23-12-10319





Domaines	Points de contrôle			
	Constitution Point à vérifier : Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.			
	Mesures compensatoires <i>Point à vérifier :</i> Etiquette mentionnant l'absence de P. de terre dans l'IC, installation protégé par différentiel 30 mA + LES en cuisine.			
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre <u>Point à vérifier :</u> Présence d'un conducteur de terre			
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section du conducteur de terre satisfaisante			
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier: Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale			
	Constitution et mise en œuvre <u>Point à vérifier :</u> Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP <= 2 ohms			
	Caractéristiques techniques <u>Point à vérifier :</u> Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale			
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Présence Point à vérifier : Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit Motifs : Tableau rdc gauche non demontable			

Installation ou partie d'installation non couverte

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

Constatations diverses

Néant

Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Electricité: 4/8

Dossier complet: 117 / 166





7. - Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Installation à remettre aux normes par un électricien qualifié

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 11/12/2023

Etat rédigé à LOURDES, le 13/12/2023

Par: PATHIER Dorian







Signature du représentant :

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Electricité: 5/8

Dossier complet: 118 / 166



8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

Électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Electricité: 6/8

Dossier complet: 119 / 166

AB Diagnostics

Li fin zone

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 23-12-10319



10.- Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit reste bon état. et en

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Electricité: 7/8

Dossier complet: 120 / 166



11.- Certifications du technicien



Certificat No C2150

Monsieur Dorian PATHIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformement à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

	39.34	S-0-000 =	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.	
	au 23/11/2030	d accreation des organismes de certificación.	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrête du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des	
	Du 24/11/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accrèditation des organismes de certification.	
	au 23/11/2030		
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrèté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.	
	Du 11/12/2023		
	au 10/12/2030		
Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 12/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 11/11/2030		
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification de poérateurs de d'agnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 23/11/2030		
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critéres de certification de	
HIGHIGA	Du 24/11/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.	
	au 23/11/2030		

Date d'établissement le jeudi 26 octobre 2023

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

P/O Morgane MAS



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT <u>www.qualixpert.com.</u>

F09 Certification de compéterce version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com

SAS au capital de 8000 euros - APE 71208 - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Rapport du : 13/12/2023 Dossier complet: 121 / 166

Rapport Electricité: 8/8



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises

Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 23-12-10319

AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022) Norme méthodologique employée :

Date du repérage : 11/12/2023 Heure d'arrivée : 10 h 00 Durée du repérage : 07 h 00

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013, 12 février 2014 et 23 février 2018 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :.....10 chemin de Courtheil

Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 198, B 389, B 391, B 386, B 384

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Type de bâtiment :......Habitation (maison individuelle)

Nature du gaz distribué :Gaz Propane Distributeur de gaz :Antargaz Installation alimentée en gaz :OUI

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : M. et épouse GRILTI

.10 chemin de Courtheil **65150 GENEREST**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Autre

Nom et prénom :SELARL Tavieaux Moro-De La

Selle

Adresse :.....

.72 Av. Victor Hugo 75016 PARIS 16

Titulaire du contrat de fourniture de gaz .

épouse GRILTI

. 10 chemin de Courtheil 65150

GENEREST

N° de téléphone :.... Références :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :PATHIER Dorian

Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

......65100 LOURDES Désignation de la compagnie d'assurance :..... AXA FRANCE IARD

Certification de compétence C2150 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 24/11/2023 Norme méthodologique employée : NF P 45-500 (Juillet 2022)

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Rapport Gaz: 1/5

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 122 / 166

AB GAZ

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière DE DIETRICH Modèle: Non visible Installation: Inconnue	Raccordé	Inconnue	Cuisine	Résultat anomalie : App Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non Autre : Appareil hors service, test d'étanchéité et de débit non réalisé
Cuisinière SAUTER Modèle: 3 FEUX Installation: Inconnue	Non raccordé	Inconnue	Cuisine	Résultat anomalie :

⁽¹⁾ Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.7 - 8a2 Organe de Coupure d'Appareil (OCA)	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas accessible.
C.14 - 19.1 Ventilation du local – Amenée d'air	A2	19.a1 : le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air ou celle-ci est située à plus de 2 pièces d'intervalle. Risque(s) constaté(s): Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
- (4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
- (5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- (6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
- (7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :
Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant
Observations complémentaires :
Néant

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Gaz : 2/5

Dossier complet: 123 / 166

⁽²⁾ Non raccordé — Raccordé — Étanche.



H. - Conclusion

Conclusion :				
L'installation ne comporte aucune anomalie.				
L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparée	s ultérieurement.			
L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparée	es dans les meilleurs délais.			
☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparé	es avant remise en service.			
L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traite le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.	ment particulier par le syndic ou			
En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic				
☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'insta ou	llation de gaz			
☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un ap	opareil ou d'une partie de l'installation			
☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :				
 référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI). 	Livraison ou du numéro de compteur ;			
☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.				
l En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic				
☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fe Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;	ourniture de gaz, du Point de Comptage			
Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de g	gaz » remplie. ;			
Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)				
Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz : Visite effectuée le 11/12/2023 .				
Fait à LOURDES , le 13/12/2023	Signature du représentant :			
Par : PATHIER Dorian				
Moureaux et Fils Ab Diag 34 Avenue Francis Lagardire 63100 Lourdes Tel 08 62 42 03 13 - Pon 160 50 42 25 8 Sinn 822001 17-9006 APE 7120 B Mail direction (figh-diagnostics fr wavew.ab-diagnostics.fr				

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Gaz: 3/5

Dossier complet: 124 / 166

AB GAZ

Annexe - Photos

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré.
- > Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- > Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- > sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- > ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- > ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- > une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin: http://www.developpement-durable.gouv.fr

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Gaz : 4/5

Dossier complet: 125 / 166

AB GAZ

Annexe - Certifications du technicien



Certificat Nº C2150

Monsieur Dorian PATHIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrèté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 11/12/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 10/12/2030	
Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 12/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 11/11/2030	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des poérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des poérateurs de diagnostic technique et des granismes de formation et
HIGHIGA	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	

Date d'établissement le jeudi 26 octobre 2023

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

P/O Morgane MAS



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.

Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT <u>www.qualixpert.com.</u>

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixport.com SAS au capital de 8000 euros - APE 71208 - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Gaz : 5/5

Dossier complet: 126 / 166



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Attestation de surface

Numéro de dossier : 23-12-10319

Date du repérage : 11/12/2023 Rapport du : 13/12/2023

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **65150** Commune : **GENEREST**

Adresse: 10 chemin de Courtheil

Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 198, B

389, B 391, B 386, B 384

Désignation et situation : Ce bien ne fait pas partie

d'une copropriété

Donneur d'ordre

Nom et prénom : SELARL Tavieaux Moro-De La

Selle

Adresse: 72 Av. Victor Hugo 75016 PARIS 16

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : M. et

épouse Adresse :

10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST

Repérage

Périmètre de repérage : Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 3 (combles inclus)

Nb. de bâtiments : 2

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom: GREGORY MOUREAUX

Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

Adresse: 34 Avenue Francis Lagardère, 65100 LOURDES

Numéro SIRET: 822008173

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD

Surface habitable en m²

Surface habitable totale: 201,43 m² Surface au sol totale: 258,12 m²

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr
N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Rapport Surface : 1/5

Dossier complet : 127 / 166



Résultat du repérage

Tableau récapitulatif des surfaces :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol et surfaces annexes	Motif de non prise en compte
RDC Habitation - Séjour 1	28,14	28,14	
RDC Habitation - Cuisine 1	14,60	14,60	
RDC Habitation - Dégagement 1	5,03	5,03	
RDC Habitation - Salle de bains 1	5,88	5,88	
R+1 Habitation - Palier	6,57	6,57	
R+1 Habitation - Chambre 1	12,18	12,18	
R+1 Habitation - Chambre 2	12,65	12,65	
R+1 Habitation - Chambre 3	15,82	15,82	
R+1 Habitation - Chambre 4	7,81	7,81	
RDC gites - Entrée	0,93	0,93	
RDC gites - Cuisine / Séjour 1	28,24	28,24	
RDC gites - Salle d'eau 1	3,29	3,29	
RDC gites - Chambre 1	12,13	12,13	
R+1 gites - Cuisine / Séjour 2	26,64	26,64	
R+1 gites - Chambre 2	8,17	8,17	
R+1 gites - Chambre 3	10,67	10,67	
R+1 gites - Salle d'eau 2	2,68	2,68	Hauteur de moins de 1,80m
R+1 gites - Terrasse	-	3,70	Pièce dont la fonction l'exclu de la surface habitable
Annexe - Atelier	-	9,24	Pièce dont la fonction l'exclu de la surface habitable
Annexe - Garage	-	16,90	Pièce dont la fonction l'exclu de la surface habitable
Annexe - Grenier	-	26,85	Pièce dont la fonction l'exclu de la surface habitable

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Surface : 2/5

Dossier complet: 128 / 166

AB Diagnostics

Certificat de surface n° 23-12-10319



Fait à **GENEREST**, le 11/12/2023

Par: GREGORY MOUREAUX

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAGNOSTICS
an expinite 25000
34, avenue Francis Lagardère
65100 Lourdes
Tél.05 62 42 03 15 Fax 05 62 42 02 44
N°stret: 82206817300012

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél. : 0562420315 - E-mail : direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Rapport Surface: 3/5 Dossier complet: 129 / 166



Schéma de repérage



N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Rapport Surface: 4/5

Dossier complet: 130 / 166





^{*} Schéma non côté et non contractuel établi par l'opérateur

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Rapport Surface: 5/5

Dossier complet: 131 / 166



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 23-12-10319

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201

Date du repérage : 11/12/2023 Utilisable jusqu'au : 10/06/2024 Durée du repérage : 07 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Section cadastrale B, Parcelle(s) nº 198, B 389, B 391, B 386, B 384

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage : Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 3 (combles inclus)

Nb. de bâtiments : 2

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Néant

Informations collectées auprès du donneur d'ordre relatives à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment :

Néant

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Adresse :......10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Autre

Nom et prénom :..... SELARL Tavieaux Moro-De La Selle

Adresse :72 Av. Victor Hugo 75016 PARIS 16

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :......GREGORY MOUREAUX

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

Adresse:.....34 Avenue Francis Lagardère

65100 LOURDES

Certification de compétence 8128028 délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France, le 10/10/2023

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Rapport Termites : 1/12

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904 Dossier complet: 132 / 166

AB Diagnostics

Etat relatif à la présence de termites n° -23-12-10319





D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées : RDC Habitation - Séjour 1, R+1 gites - Cuisine / Séjour 2, **RDC Habitation - Cuisine 1,** R+1 gites - Chambre 2, RDC Habitation - Dégagement 1, RDC Habitation - Salle de bains 1, R+1 gites - Chambre 3, R+1 gites - Salle d'eau 2, R+1 Habitation - Palier, R+1 gites - Terrasse, R+1 Habitation - Chambre 1, R+2 gites - Mezzanine, R+1 Habitation - Chambre 2, R+2 Habitation - Combles, R+1 Habitation - Chambre 3, Annexe - Atelier, R+1 Habitation - Chambre 4, Annexe - Garage, RDC gites - Entrée, Annexe - Grenier, RDC gites - Cuisine / Séjour 1, Parties extérieures - Jardin, RDC gites - Salle d'eau 1, R+2 gites - Faux combles 1, RDC gites - Chambre 1, R+2 gites - Faux combles 2

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	RDC Habi	tation
Séjour 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B - Enduit et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Bois >1949 et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Enduit et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet(s) 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet(s) 2 - A - Bois/Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Poutres - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Solives - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Termites: 2/12

Dossier complet: 133 / 166



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Solives - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bains 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps 1 - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps 2 - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	R+1 H	abitation
Palier	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - E - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - E - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - H - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - I - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Termites: 3/12

Dossier complet: 134 / 166



Mur - A, B, C, D - Plâtre et Papier peint	Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Platond - Plâtre et peinture Plinthes - Bois >1949 et peinture Plinthes - Bois >1949 et peinture Fenêtre 1 - C - Bois et peinture Fenêtre 2 - 1 - Bois et peinture Porte - A - Bois Composant 1-1949 Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture Porte - A - Bois Composant 1-1949 Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture Porte - A - Bois Composant 1-1949 Absence d'indices d'infestation de termites Papler peint Mur - A, B, C, D - Plâtre et Papler peint Mur - F - Plâtre et Papler peint Mur - F - Plâtre et Papler peint Plafond - Plâtre et peinture Plafond - Plâtre et peinture Porte 1 - A - Bois Composant = 1949 Porte 2 - A - Bois Composant = 1949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture Porte 1 - A - Bois Composant = 1949 Porte 2 - A - Bois Composant = 1949 Porte 2 - A - Bois Composant = 1949 Porte 2 - Bois Composant = 1949 Porte 2 - Bois - Bois - 1949 et Peinture Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Platon de termites Porte 1 - A - Bois Composant = 1949 Porte 2 - A - Bois Composant = 1949 Porte 2 - Bois Composant = 1949 Porte 2 - Bois Composant = 1949 Porte 2 - Bois - Bois Composant = 1949 Porte 2 - Bois - Bois - 1949 et Peinture Plâtre et Peinture Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plâtre et Peinture Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plâtre et Peinture Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plâtre et Peinture Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plâtre et Peinture Porte - A - Bois Composant 1949 Absence d'indices d'infestation de termites Plâtre et Peinture Absence d'			Absence d'indices d'infestation de termites
Penêtre 1 - C - Bois et peinture Fenêtre 2 - 1 - Fois et peinture Porte - A - Bois Composant 31949 Volet(s) - C - Bois Métal et peinture Porte - A - Bois Composant 31949 Volet(s) - C - Bois Métal et peinture Porte - A - Bois Composant 31949 Volet(s) - C - Bois Métal et peinture Porte - A - Bois Composant 31949 Volet(s) - C - Bois Métal et peinture Porte - A - Bois Composant 31949 Volet(s) - C - Bois Métal et peinture Porte - A - Bois Composant 31949 Mur - A, B, C, D - Plâtre et Papier peint Mur - F - Plâtre et Papier peint 31949 Porte - Bois - 1949 et peinture 31949 Porte - A - Bois Composant 31949 et peinture 31949 Porte - A - Bois Composant 31949 Porte 2 - A - Bois Composant 31949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture 31949 Chambre 4 Sol - Parquet 31949 et peinture 41949 Chambre 4 Sol - Parquet 41949 Chambre 4 Sol - Parquet 41949 Absence d'indices d'infestation de termites 41949 Porte 2 - A - Bois Composant 31949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture 41949 Porte 2 - A - Bois Composant 31949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture 51949 Porte 2 - A - Bois Composant 31949 Porte 2 - A - Bois Composant 31949 Porte 2 - A - Bois 31949 et peinture 51949 Porte 2 - A - Bois 31949 et peinture 61949 Porte 2 - A - Bois 31949 et peinture 71949 Porte 2 - A - Bois 31949 et peinture 71949 Porte 2 - A - Bois 31949 et peinture 71949 Porte 2 - B - Bois 31949 et peinture 71949 Porte 2 - B - Bois 31949 et peinture 71949 Porte 2 - B - Bois 31949 et peinture 71949 Porte 2 - B - Bois 31949 et peinture 71949 Porte 2 - B - Bois 31949 et peinture 71949 Porte 2 - B - Bois 31949 et peinture 71949 Porte 3 - Bois Composant 31949			Absence d'indices d'infestation de termites
Peinture Fenêtre 2 - 1 - Bois et peinture Porte - A - Bois Composant 1949 Volet(s) - C - Bois Métal et peinture Pland - Pâtre et Papier peint Profes - A - Bois Composant 1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant Absence d'indices d'infestation de termites Papier peint Absence d'indices d'infestation de termites Palafond - Plâtre et Papier peint Absence d'indices d'infestation de termites Platond - Plâtre et Papier peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plinthes - Bois - 1949 et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Penêtre - F - Bois et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte 1 - A - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - A - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - A - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - A - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - A - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - A - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - A - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - A - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2			Absence d'indices d'infestation de termites
Peinture Absence d'indices d'infestation de termites			Absence d'indices d'infestation de termites
Sol - Parquet Absence d'indices d'infestation de termites			Absence d'indices d'infestation de termites
Peinture Absence d'indices d'infestation de termites		>1949	Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Plâtre et Papier peint Absence d'indices d'infestation de termites et Brut			Absence d'indices d'infestation de termites
Papier peint Mur - F - Placoplâtre >1949 et Brut Mur - F - Plâtre et Papier peint Platond - Plâtre et peinture Plinthes - Bois >1949 et peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture Platond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - Bois Metal et peinture Platond - Plâtre et Peinture Platond - Plâtre et Peinture Platond - Plâtre et Peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Porte 3 - Bois Composant >1949 Porte 4 - Bois Composant >1940 Porte 5 - Bois Composant >1940 Porte 6 - Bois Composant >1940 Porte 7 - Bois Comp	Chambre 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
et Brut Mur - F - Plâtre et Papier peint Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plinthes - Bois >1949 et peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Composant >1949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Composant >1949 et Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Parte - A - Bois Composant Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites		Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Peint			Absence d'indices d'infestation de termites
Plinthes - Bois >1949 et peinture Fenêtre - F - Bois et peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - A - Bois Composant >1949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture Pland - Plâtre et Peinture Pland - Plâtre et Peinture Pland - Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture Pland - Plâtre et Peinture Pland - Plâtre et Peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Pland - Plâtre et Peinture Pland - Plâtre et Peinture Pland - Plâtre et Peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Porte 3 - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Pland - Plâtre et peinture Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites		peint	
Peinture Absence d'indices d'infestation de termites peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites peinture Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plinthes - Bois >1949 et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Porte - C - Bois/Métal et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestatio			Absence d'indices d'infestation de termites
Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plinthes - Bois >1949 et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites >1949 Absence d'i		peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Composant >1949 Porte 2 - A - Bois Composant >1949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture Chambre 4 Sol - Parquet Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Platond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Platond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Platond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Pinthes - Bois >1949 et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois/Métal et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Entrée Sol - Béton Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant > 1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant > 1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant > 1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant > 1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant > 1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant > 1949 Absence d'indices d'infestation de termites		peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Composant >1949 Volet(s) - F - Bois/Métal et peinture Sol - Parquet Absence d'indices d'infestation de termites Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plinthes - Bois >1949 et Peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Entrée Sol - Béton Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant > 1949 Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites		Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4 Sol - Parquet Absence d'indices d'infestation de termites		Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Plinthes - Bois >1949 et Peinture Fenêtre - C - Bois et Pointure Absence d'indices d'infestation de termites Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Volet(s) - C - Bois/Métal et Peinture Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites RDC gites Entrée Sol - Béton Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et peinture Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant Absence d'indices d'infestation de termites Porte - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Porte - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites		peinture	
Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois >1949 et Peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois/Métal et Peinture Entrée Sol - Béton Absence d'indices d'infestation de termites Entrée Sol - Béton Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites	Chambre 4	-	Absence d'indices d'infestation de termites
Plinthes - Bois >1949 et Peinture Fenêtre - C - Bois et peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Pote (S) - C - Bois/Métal et peinture Poste Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Enduit et Peinture Plafond - Plâtre et peinture Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et peinture Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites		Peinture	
Peinture Fenêtre - C - Bois et peinture Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture Entrée Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Enduit et Peinture Plafond - Plâtre et peinture Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant Absence d'indices d'infestation de termites Porte - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites			Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 1 - A - Bois Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Polet(s) - C - Bois/Métal et peinture RDC gites Entrée Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Enduit et Peinture Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites		Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Composant >1949 Porte 2 - B - Bois Composant >1949 Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture RDC gites Entrée Sol - Béton Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites RDC gites Entrée Sol - Béton Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Plafond - Plâtre et peinture Porte - A - Bois Composant >1949 Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites		peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Composant >1949 Volet(s) - C - Bois/Métal et peinture RDC gites Entrée Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Enduit et Peinture Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites		Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC gites Entrée Sol - Béton Absence d'indices d'infestation de termites Mur - A, B, C, D - Enduit et Peinture Plafond - Plâtre et peinture Porte - A - Bois Composant >1949 Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites		Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée Sol - Béton Absence d'indices d'infestation de termites Mur - A, B, C, D - Enduit et Peinture Plafond - Plâtre et peinture Absence d'indices d'infestation de termites Porte - A - Bois Composant >1949 Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites		peinture	
Mur - A, B, C, D - Enduit et Peinture Plafond - Plâtre et peinture Porte - A - Bois Composant >1949 Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites	Entróo		_
Plafond - Plâtre et peinture Porte - A - Bois Composant >1949 Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites	Lines	Mur - A, B, C, D - Enduit et	
Porte - A - Bois Composant >1949 Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites			Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de termites		Porte - A - Bois Composant	
			Absence d'indices d'infestation de termites
		Poutres - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Termites: 4/12

Dossier complet: 135 / 166



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Cuisine / Séjour 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K - Enduit et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Polystyrène et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois >1949 et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - E - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - F - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Poutres - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Poteaux - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet(s) - E - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - PVC >1949 et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D - Placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - pvc >1949 et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - PVC Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Inconnu et Parquet flottant fixe	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Polystyrène et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Composites >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	R+1	gites
Cuisine / Séjour 2	Sol - Parquet et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M - Enduit et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Termites: 5/12

Dossier complet: 136 / 166



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - G - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - G - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - D - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - E - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - K - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - L - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet(s) - E - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Charpente - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Inconnu et Jonc collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E - Placoplâtre >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - F - placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - F - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Composite Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Inconnu et Jonc collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 1 - A - placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 2 - B - placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 3 - C - placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 4 - D - placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 5 - D - Enduit et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Composite Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 2	Sol - Parquet et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Placoplâtre >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Termites: 6/12

Dossier complet: 137 / 166



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
batiments visites (1)	examinés (2) Mur - B, C - PVC >1949 et	Absence d'indices d'infestation de termites
	Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Placoplâtre >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre >1949 et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Composite Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrasse	Sol - Caillebotis bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	R+2	2 gites
Mezzanine	Murs - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Solives - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Charpente - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	R+2 H	abitation
Combles	Sol - Isolant soufflé et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Osb et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Enduit et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Blocs béton et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Sous tuiles et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Charpente - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	'	nexe
Atelier	Sol - Béton et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Pierres enduit et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - OSB et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) 2 - Composite >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Solives - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Poutres - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Sol - Béton et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Pierres enduit et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - OSB et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) 1 - Métal Composant >1949	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) 2 - Composite >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Solives - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Poutres - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier	Sol - OSB et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Pierres enduit et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Sous tuiles et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet(s) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	, ,	2 gites
Faux combles 1	Solives - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
I dan combice i		

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Termites: 7/12

Dossier complet: 138 / 166



Etat relatif à la présence de termites n° 23-12-10319

1	AB	
	TERMITES	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
Faux combles 2	Solives - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Sous tuiles et brut	Absence d'indices d'infestation de termites	

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification:

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification:

Généralités :

Néant

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
RDC gites - Chambre 1, R+1 gites - Chambre 2, R+1 gites - Chambre 3	Sol non accessible	Doublé par un revêtement fixe et/ou collé; Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
RDC Habitation - Dégagement 1, R+1 Habitation - Palier, R+1 Habitation - Chambre 1, R+1 Habitation - Chambre 2, R+1 Habitation - Chambre 3, R+1 Habitation - Chambre 4, RDC gites - Chambre 1, R+1 gites - Cuisine / Séjour 2, R+1 gites - Chambre 2, R+1 gites - Chambre 3, R+1 gites - Salle d'eau 2	Sous face plinthes	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire (Prestation en supplément).

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Termites: 8/12

Dossier complet: 139 / 166



G. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

- Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- Les termites de bois sec, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
 - Les termites arboricole, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants.
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Movens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SCP MIQUEU TOULOUSE COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCI

Nota 1: Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2: L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Rapport du: 13/12/2023 Rapport Termites: 9/12

Dossier complet: 140 / 166





H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses

Parties extérieures du bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
	Parties ex	térieures	
Jardin	Portail - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Portail - Bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs 1 - A - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs 2 - B - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs 3 - C - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs 4 - D - Enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs 5 - A - Pierres enduit et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs 6 - B - Pierres enduit et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs 7 - C - Pierres enduit et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs 8 - D - Pierres enduit et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites	

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale Nota: pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue Nota 1: aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a Nota 2: aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS Nota 3: CERTIFICATION France 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à LOURDES, le 13/12/2023

Date du repérage :11/12/2023

Par: GREGORY MOUREAUX

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAGNOSTICS an capital de 2500€ 34, avenue Francis Lagardère 65100 Lourdes Tél.05 62 42 03 15 Fax 05 62 42 02 4 N°siret: 82200817300012

Je soussigné GREGORY MOUREAUX déclare ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par BUREAU VERITAS **CERTIFICATION France** pour le domaine « Termites » Certification 8128028 valable jusqu'au 09/10/2030

Cette information est verifiable auprès de : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France**

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Termites: 10/12

Dossier complet: 141 / 166



I. - Annexes – / Certifications du technicien / Contrat de mission... etc

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.



Rapport du: 13/12/2023 Rapport Termites: 11/12

Dossier complet: 142 / 166

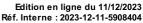


Aucun document n'a été mis en annexe

Numéro de dossier : 23-12-10319			
ORDRE DE MISSION			
Adresse			
Adresse: 10 chemin de Courtheil 65150 GENERES Type de logement: MAISON D'HABITION 2 GITES I Numéro de lots: Parcelle(s) n° 198, B 389, B 3	JNE GRANGE		
RDV le ; 11/12/2023 à 10 h 00 avec : GREGORY MOUREAUX technicien certifié			
Objet de la mission			
☐ Amiante (DTA) ☑ Amiante avant-Vente ☐ Amiante Location (DAPP) ☑ Energie DPE ☑ Plomb (CREP) ☑ Termites	 ☑ Electricité ☑ Installation gaz ☐ Mesurage (Loi Carrez) ☑ Mesurage (Loi Boutin) ☑ Etat des risques et pollutions (ERP) ☐ Radon 		
Donneur d'ordre Autre Nom / Société : SELARL Tavieaux Moro-De La Sell Adresse : 72 Av. Victor Hugo, - 75016 PARIS 16 Téléphone : / Mail : rsilvadosreis@tmdls.fr	e		
Propriétaire Nom / Société : M. et Mme et Mme Adresse : 10 chemin de Courtheil - 65150 GENERE Tel : / Mail :	EST		
Accord du donneur d'ordre			
	Signature du représentant :		

Rapport du : 13/12/2023 Rapport Termites: 12/12

Dossier complet: 143 / 166





Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	AB DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	23-12-10319
Date de réalisation	11/12/2023

Désignation du vendeur

Désignation de l'acquéreur

Données GPS | Latitude 43.033687 - Longitude 0.525436

^{*} Document réalisé en ligne par **AB DIAGNOSTICS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 4 - Moyenne		EXPOSÉ **	-	
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	-	
	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	-	
	INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Feux de forêts	Informatif (1)	EXPOSÉ **	-	
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	-	
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	EXPOSÉ **	-	

^{**} Réponses automatiques générées par le système.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Extrait Cadastra

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Annexes : Arrêtés

Dossier complet: 144 / 166

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.



Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

	hier	n immobilier, ne sont pas mentionnés p		documents a mi ormati	on préventive et concerner le
Cet état est établi sur la base des informa			ar det etat.		
n° 65-2017-03-17-006		du 17/03/2017	mis à	jour le	
Adresse de l'immeuble 10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST		Cadastre 000 B 198, 000 B 389, 000 B 391, 0	00 B 386, 000 B 384		
Situation de l'immeuble au regard (d'un plan de préven	tion de risques naturels (PPRN)		
> L'immeuble est situé dans le périmète		,	,		¹ oui
prescrit		anticipé 🦳	approuvé 🗍	date	J
¹ si oui , les risques naturels pris en c	ompte sont liés à :	autres			
inondation	crue torentielle	mouvements de terrain	avalanches	sécheres	se / argile
\subseteq	montée de nappe	feux de forêt	séisme)	volcan
> L'immeuble est concerné par des pre		_		,	² oui non ✓
² si oui , les travaux prescrits ont été ré	ėalisės	Ü			oui non
		4:	DDM)		
Situation de l'immeuble au regard (•	tion de risques miniers (P	PRIVI)		3
> L'immeuble est situé dans le périmètr	re d'un PPR M	anticipé 🗍		-1-4-	³ oui ☐ non ✓
prescrit or prescr	omnto cont lióc à :	anticipe	approuvé	date	
	nouvements de terrain	autres			
> L'immeuble est concerné par des pres		_			4
	•	ans le regiement du PPRIVI			⁴ oui ☐ non ✓
⁴ si oui , les travaux prescrits ont été ré	alisės				oui non
Situation de l'immeuble au regard (d'un plan de préven	tion de risques technolog	iques (PPRT)		
> L'immeuble est situé dans le périmètr	re d'étude d'un PPRt pr	escrit et non encore approuv	ré		⁵ oui ☐ non ✓
⁵ si oui , les risques technologiques pr	ris en considération da	ins l'arrêté de presctiption sor	ıt liés à :		
effet toxique	effet thermique	effet de surpression	projection	risque	industriel
> L'immeuble est situé dans le périmètr	re d'exposition aux risq	ues d'un PPR T approuvé			oui 🗌 non 🗸
> L'immeuble est situé dans un secteur	d'expropriation ou de d	délaissement			oui 🔲 non 🗸
> L'immeuble est situé en zone de pres	cription				⁶ oui ☐ non ✓
⁶ Si la transaction concerne un loger	nent, les travaux prescr	rits ont été réalisés			oui non
⁶ Si la transaction ne concerne pas u ainsi que leur gravité, probabilité et cir			uels l'immeuble est exposé		oui non
Situation de l'immeuble au regard e	du zonage sismique	règlementaire			
> L'immeuble est situé dans une comm			4		5
zone 1 très faible	zone 2 faible	zone 3 modérée	moyenne	\checkmark	zone 5 forte
Situation de l'immeuble au regard (du zonage règleme	ntaire à potentiel radon			
> L'immeuble se situe dans une comm					\
	une à potentiel radon c				oui non 🗸
Information relative à la pollution d	· .				oui 📗 non 🗸
Information relative à la pollution d	le sols	classée en niveau 3		N	
Information relative à la pollution d > Le terrain se situe en secteurs d'inforr *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar	le sols mation sur les sols (SIS	classée en niveau 3		N	oui non v
> Le terrain se situe en secteurs d'inform	le sols mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département)	s)		N	
Le terrain se situe en secteurs d'inforr Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard (L'immeuble est situé sur une communi	le sols mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de de ne exposée au recul du	classée en niveau 3 S) côte (RTC) u trait de côte et listée par déci)23	C* oui non v
Le terrain se situe en secteurs d'inform Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e	ile sols mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de de ne exposée au recul du exposée au recul du trait	classée en niveau 3 S) côte (RTC) u trait de côte et listée par déci)23	C* oui non 🗸
Le terrain se situe en secteurs d'inforr Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentan Si oui, l'horizon temporel d'exposition	le sols mation sur les sols (SIS du recul du trait de o ne exposée au recul du trai t de la commune) on au recul du trait de o	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doc)23	C* oui non v
Le terrain se situe en secteurs d'inforr Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentan Si oui, l'horizon temporel d'exposition > d'ici à trente	le sols mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de de ne exposée au recul du trait nt de la commune) on au recul du trait de c	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est :	eument d'urbanisme.)23	C* oui non v oui non v C* oui non v
Le terrain se situe en secteurs d'inforr Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentan Si oui, l'horizon temporel d'exposition > d'ici à trente L'immeuble est-il concerné par des pr	le sols mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de des ne exposée au recul du trait de acommune) on au recul du trait de acommune) on au recul du trait de commune) rescriptions applicables	classée en niveau 3 S) côte (RTC) u trait de côte et listée par déci it de côte identifiée par un doc côte est : s à cette zone ?	rument d'urbanisme. > compris)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v oui non v
Le terrain se situe en secteurs d'inforr Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Si oui, l'horizon temporel d'expositi > d'ici à trente L'immeuble est-il concerné par des pr L'immeuble est-il concerné par une ob	du recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de commune on au recul du trait de consecue du recul du trait de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est : s à cette zone ? et de remise en état à réalise	cument d'urbanisme. > compris)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v
Le terrain se situe en secteurs d'inforr Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentan Si oui, l'horizon temporel d'exposition > d'ici à trente L'immeuble est-il concerné par des pr	du recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de commune on au recul du trait de consecue du recul du trait de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune on au recul du trait de consecue de la commune	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est : s à cette zone ? et de remise en état à réalise	cument d'urbanisme. > compris r ? astrophe N/M/T**)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v oui non v
Le terrain se situe en secteurs d'inforr Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Si oui, l'horizon temporel d'expositi > d'ici à trente L'immeuble est-il concerné par des pr L'immeuble est-il concerné par une ob	mation sur les sols (SIS du recul du trait de cone exposée au recul du trait de cone exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de cone exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de cone exposée au recul du	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est: s à cette zone? et de remise en état à réalise urance à la suite d'une cat " catastrophe naturelle, minière ou technolog	cument d'urbanisme. > compris r ? astrophe N/M/T**)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v oui non v
Le terrain se situe en secteurs d'inforr *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Si oui, l'horizon temporel d'exposition d'ici à trente L'immeuble est-il concerné par des pr L'immeuble est-il concerné par une obt Information relative aux sinistres in L'immeuble a-t-il donné lieu au verser L'immeuble a-t-il donné lieu au verser	de sols mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de de ne exposée au recul du trait nt de la commune) on au recul du trait de co ne ar sol de la commune) rescriptions applicables bligation de démolition demnisés par l'assu ment d'une indemnité à	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est: s à cette zone? et de remise en état à réalise urance à la suite d'une cat " catastrophe naturelle, minière ou technolog	cument d'urbanisme. > compris r ? astrophe N/M/T**)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v t ans oui non oui non
Le terrain se situe en secteurs d'inforr Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Si oui, l'horizon temporel d'exposition L'immeuble est-il concerné par des pr L'immeuble est-il concerné par une obt Information relative aux sinistres in	mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de la ne exposée au recul du trait de la compuse on au recul du trait de la compuse on au recul du trait de la cans on au recul du trait de la c	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est: s à cette zone? et de remise en état à réalise urance à la suite d'une cat " catastrophe naturelle, minière ou technolog	cument d'urbanisme. > compris r ? astrophe N/M/T** bique M/T)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v t ans oui non oui non
Le terrain se situe en secteurs d'inforr *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Si oui, l'horizon temporel d'exposition d'ici à trente L'immeuble est-il concerné par des pr L'immeuble est-il concerné par une obt Information relative aux sinistres in L'immeuble a-t-il donné lieu au verser L'immeuble a-t-il donné lieu au verser	mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de la ne exposée au recul du trait de la compuse on au recul du trait de la compuse on au recul du trait de la cans on au recul du trait de la c	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est : s à cette zone ? et de remise en état à réalise urance à la suite d'une cat catastrophe naturelle, minière ou technolog à la suite d'une catastrophe N/	cument d'urbanisme. > compris r ? astrophe N/M/T** bique M/T)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v t ans oui non oui non
Le terrain se situe en secteurs d'inforr *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Si oui, l'horizon temporel d'exposition d'ici à trente L'immeuble est-il concerné par des pr L'immeuble est-il concerné par une obt Information relative aux sinistres in L'immeuble a-t-il donné lieu au verser L'immeuble a-t-il donné lieu au verser	mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de la ne exposée au recul du trait de la compuse on au recul du trait de la compuse on au recul du trait de la cans on au recul du trait de la c	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est : s à cette zone ? et de remise en état à réalise urance à la suite d'une cat catastrophe naturelle, minière ou technolog à la suite d'une catastrophe N/	cument d'urbanisme. > compris r ? astrophe N/M/T** bique M/T)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v t ans oui non oui non
Le terrain se situe en secteurs d'inforr Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Si oui, l'horizon temporel d'expositi > d'ici à trente L'immeuble est-il concerné par des pr L'immeuble est-il concerné par une ob Information relative aux sinistres in L'immeuble a-t-il donné lieu au verser Documents à fournir obligatoirement	mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de la ne exposée au recul du trait de la compuse on au recul du trait de la compuse on au recul du trait de la cans on au recul du trait de la c	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est : s à cette zone ? et de remise en état à réalise urance à la suite d'une cat catastrophe naturelle, minière ou technolog à la suite d'une catastrophe N/	cument d'urbanisme. > compris r ? astrophe N/M/T** bique M/T)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v t ans oui non oui non
Le terrain se situe en secteurs d'inforr *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Situation de l'immeuble au regard d L'immeuble est situé sur une commun L'immeuble est situé dans une zone e *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentar Si oui, l'horizon temporel d'expositir > d'ici à trente L'immeuble est-il concerné par des pr L'immeuble est-il concerné par une obt Information relative aux sinistres in L'immeuble a-t-il donné lieu au verser Documents à fournir obligatoirement Vendeur - Acquéreur	le sols mation sur les sols (SIS nt de l'Etat dans le département) du recul du trait de en exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de con au recul du	côte (RTC) u trait de côte et listée par décrit de côte identifiée par un doccôte est : s à cette zone ? et de remise en état à réalise urance à la suite d'une cat catastrophe naturelle, minière ou technolog à la suite d'une catastrophe N/	cument d'urbanisme. > compris r ? astrophe N/M/T** bique M/T)23 N	C* oui non v oui non v C* oui non v t ans oui non oui non

Cet état, à remplir par le v endeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de v ente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première v isite, au potentiel acquéreur par le v endeur.

Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de v nete, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.



Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture: Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : 10 chemin de Courtheil 65150 GENEREST

En date du: 11/12/2023

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/1989	31/10/1997	12/03/1998	28/03/1998	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire Etabli le : Vendeur: et Mme Acquéreur:

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Dossier complet: 146 / 166

Dossier complet: 147 / 166



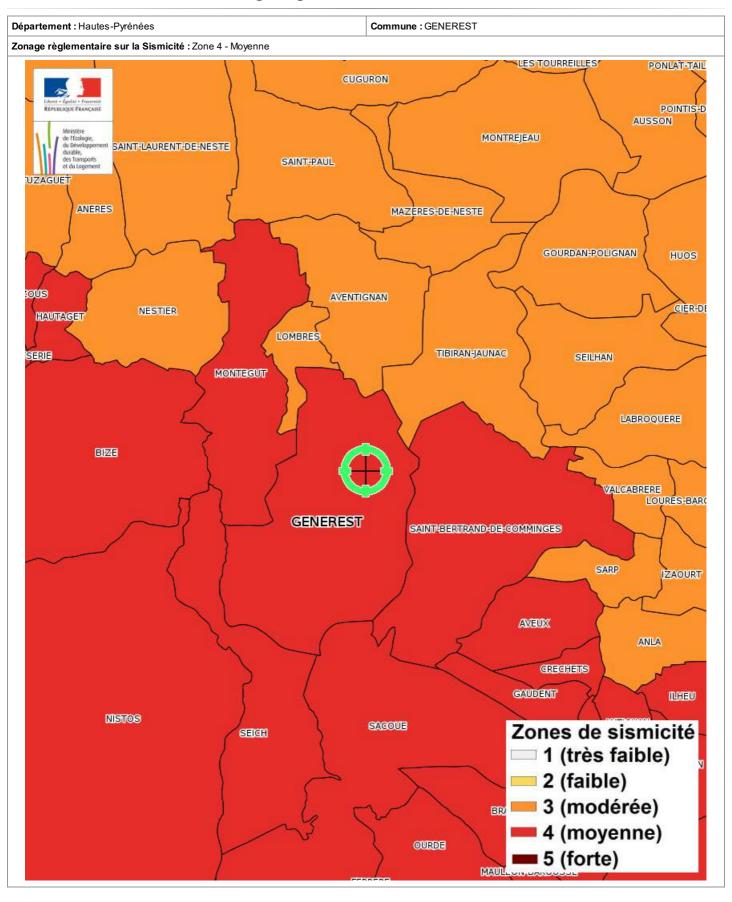
Extrait Cadastral

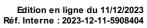


Dossier complet: 148 / 166



Zonage règlementaire sur la Sismicité



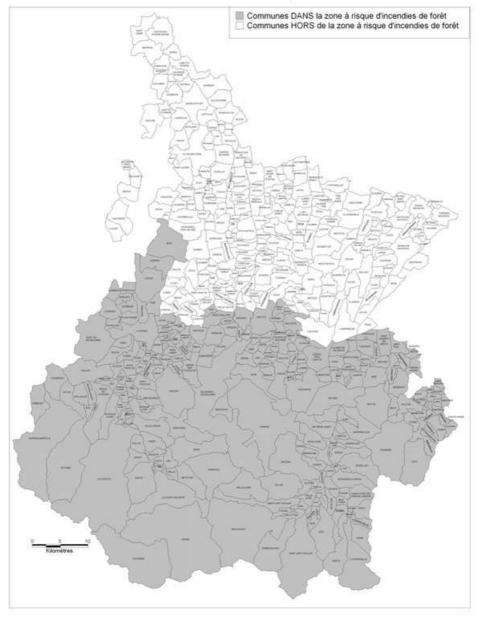




Carte

Feux de forêts

PPFCI des Hautes-Pyrénées ANNEXE 1: Carte de la délimitation de la zone à risques d'incendies de forêt



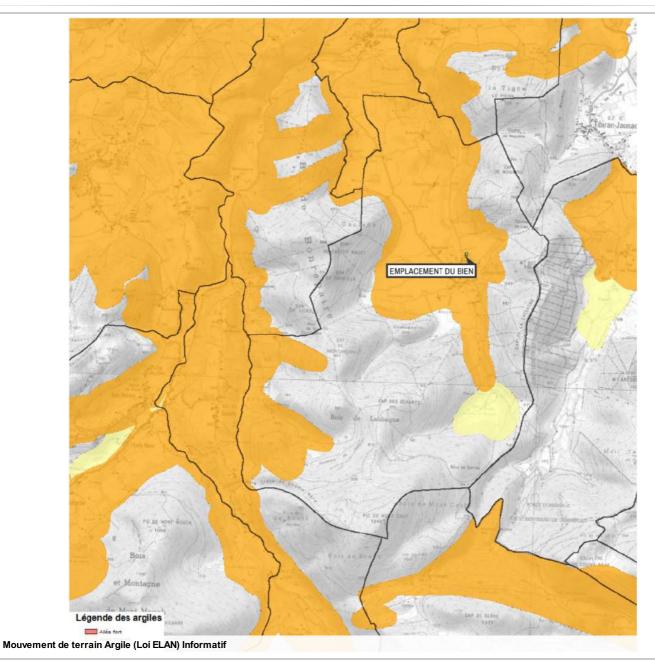
DDAF65/DS/Sept.2006

Page - 55 -

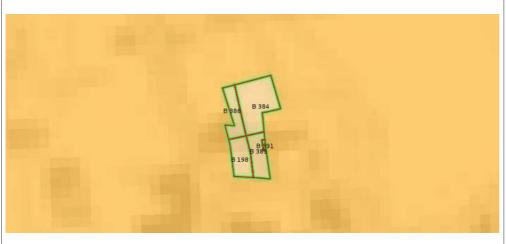
Feux de forêts Informatif



Carte *Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)*



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

EXPOSÉ



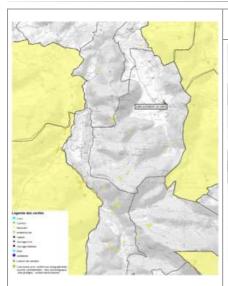
*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Dossier complet: 150 / 166

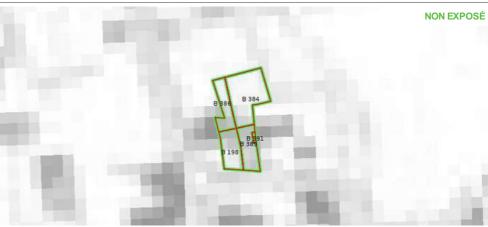


Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

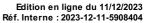


Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Informatif

Dossier complet: 151 / 166



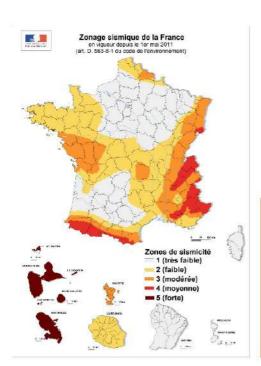


Fiche d'information Sismicité



Information acquéreur - locataire (IAL - article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)



Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- **en zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: https:// www.georisques.gouv.fr/ - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

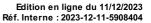
Dossier complet: 152 / 166

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? -> https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme

Que faire en cas de séisme? -> https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-de-seisme





Arrêtés



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

ARRETE Nº:

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.....

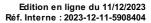
Horsies: Diffusace des titres (de lande au junit 8530-126750-1660), le vendruit 8660-129) - Autres bureaux (de lande au vendruit 96-120/14b-16609)

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10 courrie : préfecture s'illustres-process pourfir - Site Internet : www.hautes-prenees.gom/fi

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

107

Dossier complet: 153 / 166





Arrêtés

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

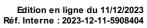
Article 5

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

2/16



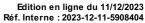


Arrêtés

Communes	nnn	Approuvé	E Prescrit	Risque				Sismicité					
	PPR	Approuve		I	C	M	A	F	RGA	1	2	3	- 4
GAYAN	1	х		х								х	
GAZAVE													X
GAZOST													х
GEDRE	1	х			х	х	х						Х
GEMBRIE													х
GENEREST													х
GENOS	1	х			х	х	х						X
GENSAC												X	
GER	1		x	х	х	х							х
GERDE	1	х		х	х	х	х						x
GERM-LOURON	1	х				х	х						X
GERM SUR L'OUSSOUET													×
GEU	1	х			х	х		Х					X
GEZ													X
GEZ EZ ANGLES													X
GONEZ	1	х							X			х	
GOUAUX													х
GOUDON	1	х		Х								Х	
GOURGUE													X
GRAILHEN													х
GREZIAN													X
GRUST													X
GUCHAN	1	х			х	х	х						x
GUCHEN	1	х			х	х	х						X
GUIZERIX	1	х							х			х	
HACHAN	1	x							x			х	
HAGEDET												х	
HAUBAN													x
HAUTAGET													х
HECHES	2	х	х	Х	х	х							Х
HERES	1	х		х							х		
HIBARETTE	1	х		х		х							х
HIIS													X
нітте													X
HORGUES													X
HOUEYDETS	1	х							х			х	
HOURC	1	х							х			х	
IBOS	1	x		х									x

9/16

115





Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par
Pour le compte de
Numéro de dossier
Date de réalisation

Media Immo
AB DIAGNOSTICS
23-12-10319
11/12/2023

Localisation du bien | 10 chemin de Courtheil | 65150 GENEREST

Section cadastrale | B 198, B 389, B 391, B 386, B 384 Altitude | 520,4m

Données GPS | Latitude 43.033687 - Longitude 0.525436

Désignation du vendeur Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de 200m autour du bien

BASOL
0 SITE

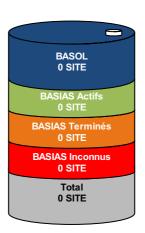
BASIAS Actifs
0 SITE

BASIAS Terminés
0 SITE

BASIAS Inconnus
0 SITE

Total
0 SITE

Dans un rayon entre 200m et 500m du bien



Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

- 0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL.
- → 0 site industriel et activité de service est répertorié par BASIAS.
- 0 site est répertorié au total.

MEDIA MMO 124, rue Louis Băudoin 91100 CORBEIL ESCONNES Tel. 01 60 90 80 85 SIRET 750 675 63 3 855 EVRY

Fait à Corbeil Essonnes, le 11/12/2023

Dossier complet: 156 / 166

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS, BASOL et CASIAS

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Dossier complet: 157 / 166



Qu'est-ce que l'ERPS?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution suceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe égalemnt autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

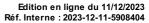
- **BASOL**: **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.
- CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.

Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS, et sur CASIAS.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

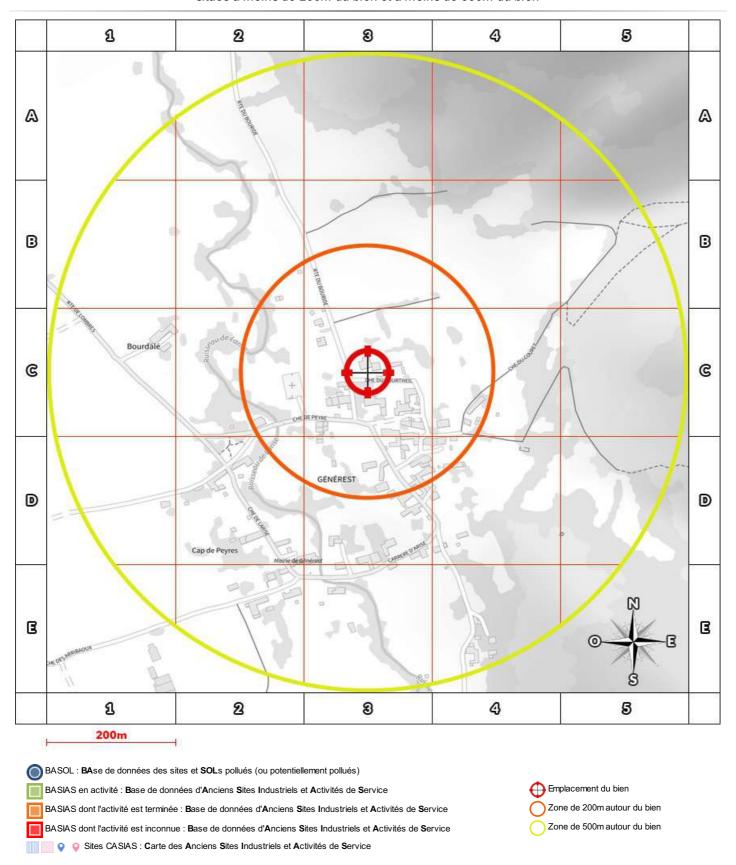
« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)





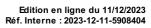
Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 📵 📑

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte. Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site https://georisques.gouv.fr/.



Dossier complet: 159 / 166



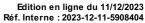
Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)						
	Aucun résultat à moins de 200m								

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)					
	Aucun résultat de 200m à 500m							

Nom	Activité des sites non localisés					
	Aucun site non localisé					





Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par
Pour le compte de
Numéro de dossier
Date de réalisation

Media Immo
AB DIAGNOSTICS
23-12-10319
11/12/2023

Localisation du bien | 10 chemin de Courtheil | 65150 GENEREST

Altitude

Section cadastrale | B 198, B 389, B 391, B 386, B 384

Données GPS | Latitude 43.033687 - Longitude 0.525436

Désignation du vendeur Désignation de l'acquéreur

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Cartographie des ICPE

Inventaire des ICPE

Dossier complet: 160 / 166

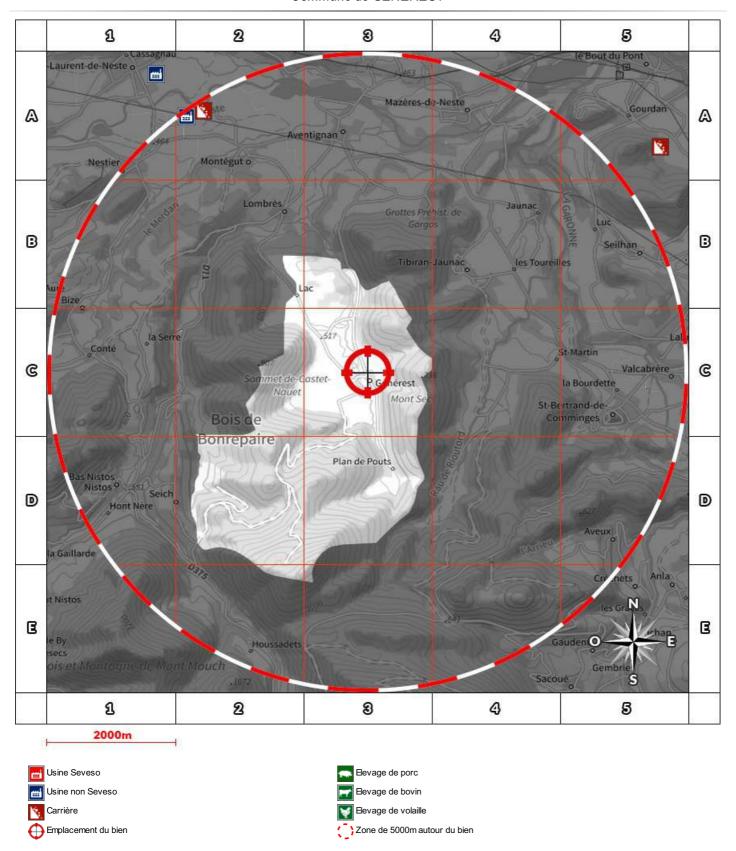
^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.



Cartographie des ICPE

Commune de GENEREST



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos 📻, 📺 , 🔀 et 💟.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Dossier complet: 162 / 166

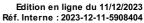


Inventaire des ICPE

Commune de GENEREST

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale		
ICPE situeés à moins de 5000m du bien							
Aucun ICPE à moins de 5000m du bien sur la commune GENEREST							

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale			
ICPE situeés à plus de 5000m du bien						
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune GENEREST						



Dossier complet: 163 / 166



Non exposé

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par
Numéro de dossier
Date de réalisation

AB DIAGNOSTICS

23-12-10319

11/12/2023

Localisation du bien | 10 chemin de Courtheil | 65150 GENEREST | Section cadastrale | B 198, B 389, B 391, B 386, B 384

Section cadastrale B 198, B 389, B 391, B 386, B 384

Altitude 520.4m

Données GPS Latitude 43.033687 - Longitude 0.525436

Désignation de l'acquéreur

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMME	UBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT
	000 B 198 000 B 389 000 B 391 000 B 386 000 B 384

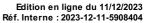
SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Cartographie

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes





Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au br	uit constituent des servitud	les d'urbanisme (art. L. 112-3 du c location ou construction immol		doivent à ce titre être notifie	ées à l'occasion de toute cession
Cet état est établi sur la base des inform	ations mises à disposi	tion par arrêté préfectoral	onici c.		
n°		du		mis à jour le	
Adresse de l'immeuble 10 chemin de Courtheil		Cadastre B 198, B 389, B 391, B 386, B 38	4		
65150 GENEREST					
Situation de l'immeuble au regard	d'un ou plusieurs pla	ans d'exposition au brui	t (PEB)		
■ L'immeuble est situé dans le périmèt	re d'un PEB				¹ oui non
	révisé 🗍		approuvé 🗍	date	
¹ si oui , nom de l'aérodrome :	J				
> L'immeuble est concerné par des pre	scriptions de travaux d'	inconorication			² oui ☐ non 〔
Elimineuble est concerne par des pre	scriptions de travaux d	msononsation			oui non e
² si oui , les travaux prescrits ont été re	alisés				oui non
L'immeuble est situé dans le périmèt	re d'un autre PEB				¹ oui
	rásia á 🔘		approuvé 🗍	date	
¹ si oui , nom de l'aérodrome :	révisé 🔛		approuve	date	
Situation de l'immeuble au regard	du zonage d'un plar	d'exposition au bruit			
> L'immeuble se situe dans une zone d			e:		
zone A 1	Z	one B ²	zone C		zone D ⁴
forte		forte	modérée		_
1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)					
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre	Lden 65 et 62)				
³ (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice Lo	den choisie entre 57 et 55)				
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice l	_den 50). Cette zone n'est obligatoire	que pour les aérodromes mentionnés au I de	l'article 1609 quatervicies A du	code général des impôts (et sous rés	erve des dispositions de l'article L. 112-9 du
code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de c		-	e des plag es horaires d'ouvertui	re).	
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de					
Documents de référence permettan		:://www.geoportail.gouv.fr/do			
Consui		s://www.geoportaii.gouv.ir/do ble en Prefecture et/ou en M			
Vendeur - Acquéreur					
Vendeur					
Acquéreur					
Date	11/12/2023			Fin de valid	ité 11/06/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèv ement.

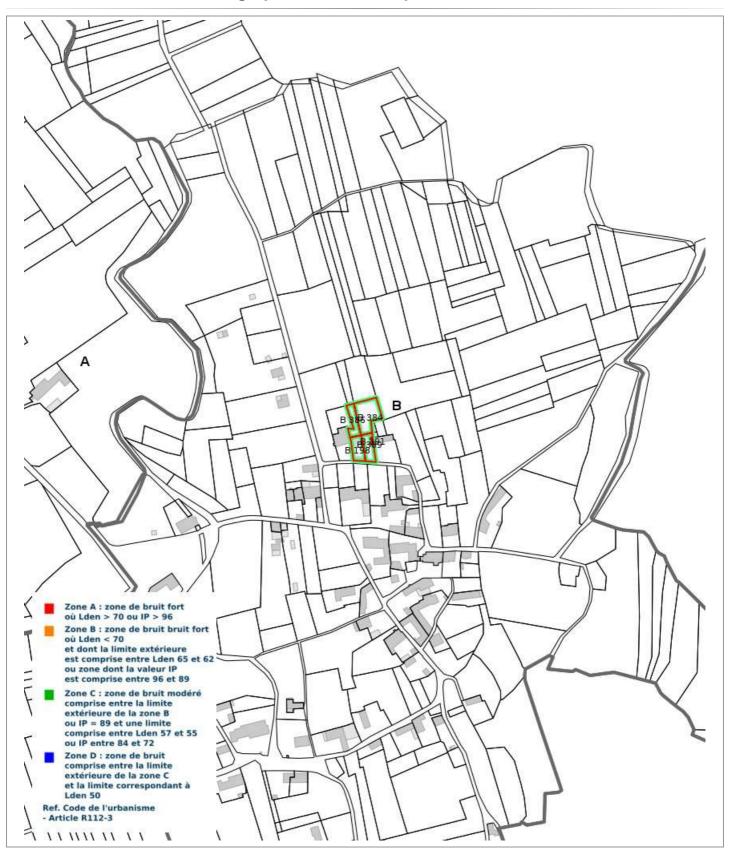
Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/

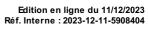
Dossier complet: 164 / 166

Dossier complet: 165 / 166



Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit







Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent p	as d'entraîner l'im	plantation de population permanente	4
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessa aéronautique ou in populations			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation		1		
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D	
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances				
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores		

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

Dossier complet: 166 / 166